

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : DREAL PAYS DE LOIRE
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2026041300388D6F

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant : RN12_MCE_LPM

Personne à contacter (déclarant) : Cyprien ROUILLE

Date de réception de la déclaration : 13/04/2026

Commune principale des travaux : ERNEE

Adresse des travaux prévus : ERNÉE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : BÂTIMENT R - PARC TECHNOLIS - RUE LOUIS

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 53810

CHANGE

Tél. : 0243597897

Fax : 0243560669

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- ☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle : Date d'édition : Sensible : Prof. règl. mini : Matériau réseau :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. 13042026_53500_Eclairage 1500 13/04/2026 X 80

- ☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : à
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :

- ☒ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

- ☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

- ☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☒ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Notre réseau EP n'est pas alimenté en journée mais reste un réseau sensible et nécessite les précautions d'usage sur tout réseau électrique.

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : Voir notice annexe

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : Voir notice annexe

Responsable du dossier

Nom : DAVID THIERRY

Désignation du service : DICT

Tél. : 0243597897

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Thierry DAVID

Signature :

Date : 13/04/2026

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

1. Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Territoire d'énergie Mayenne, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre d'un réseau, quelle que soit la tension.

Des précautions particulières doivent être prise afin de tenir compte :

- des mouvements du réseau (déplacements, balancements, fouettements notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe) ;
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux ;
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

2. Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE

En cas de dommages aux ouvrages, veuillez signaler le dommage dans tous les cas par mail à l'adresse eclairage.public@te53.fr (en indiquant dans l'objet « Dommage ouvrage ») à l'aide du Cerfa n°14766 « constat contradictoire de dommage » (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14766.do) et si besoin en cas d'urgence appelez le service d'astreinte de territoire d'énergie Mayenne tel 02 52 21 05 28

3. Information sur la profondeur des réseaux

2 cas de figure peuvent se présenter sur la réponse à la DT/DICT

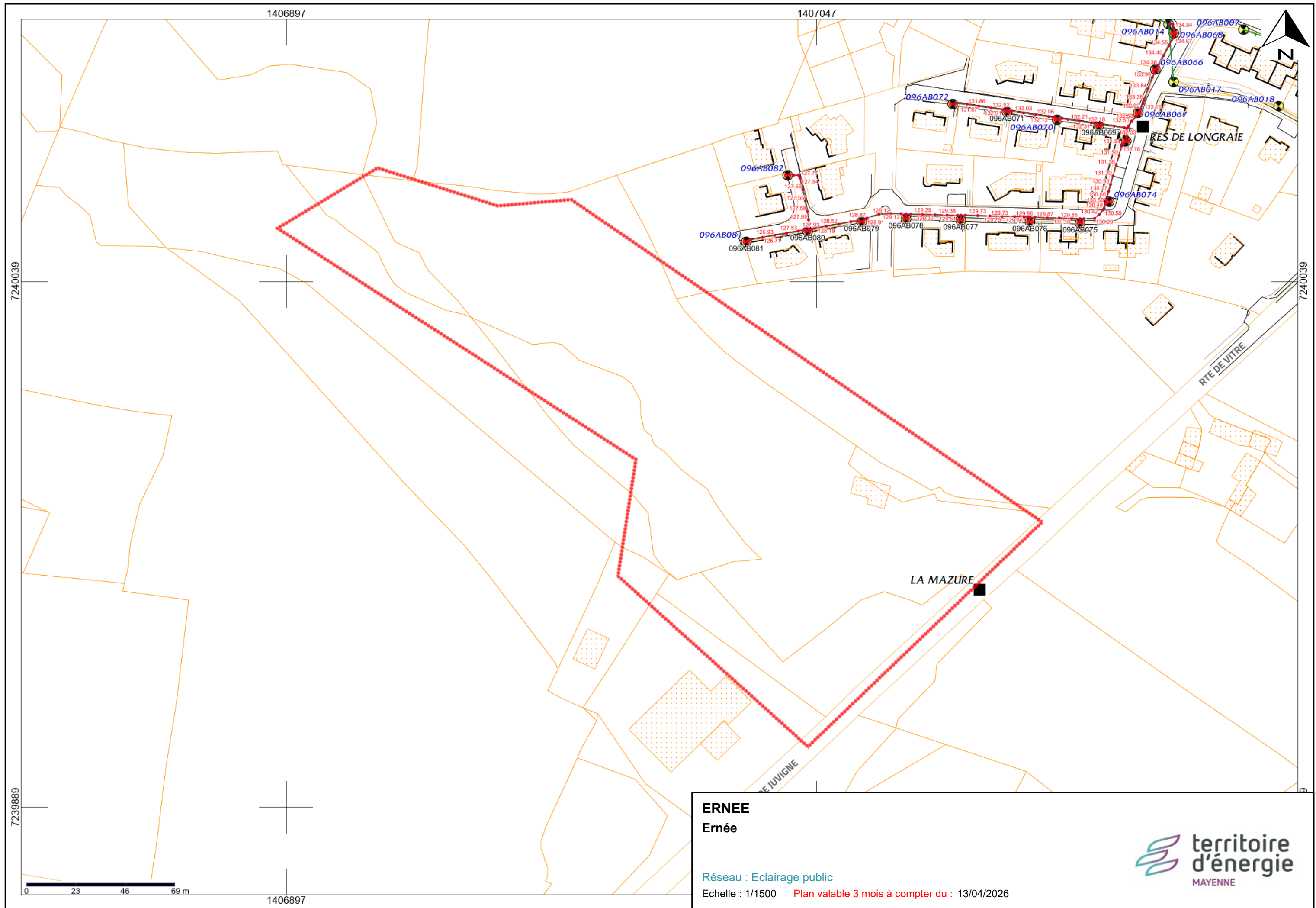
- 1) Le réseau enterré à fait l'objet d'un géoréférencement dans ce cas, son affichage est conforme à la légende « réseau en classe A »
 - o La valeur indiquée correspond à l'altitude de la canalisation (RGF 93 CC48)
 - o La lettre indiquée correspond à la classe de précision, bien que les réseaux est fait l'objet d'une détection et un géoréférencement, il peut rester ponctuellement une incertitude sur la précision
 - o Pour ces réseaux il est possible d'obtenir les fichiers vecteurs (fichier shape) du réseau géoréférencé, sur demande spécifique auprès du service : dict@te53.fr
- 2) Le réseau n'a pas encore été géoréférencé, dans ce cas les profondeurs indicatives sont :
 - o Au moins égale à 0,80 m pour les canalisations posées sous chaussée ou zone de stationnement
 - o Au moins égale à 0,60 m pour des canalisations posées sous trottoir, accotement.

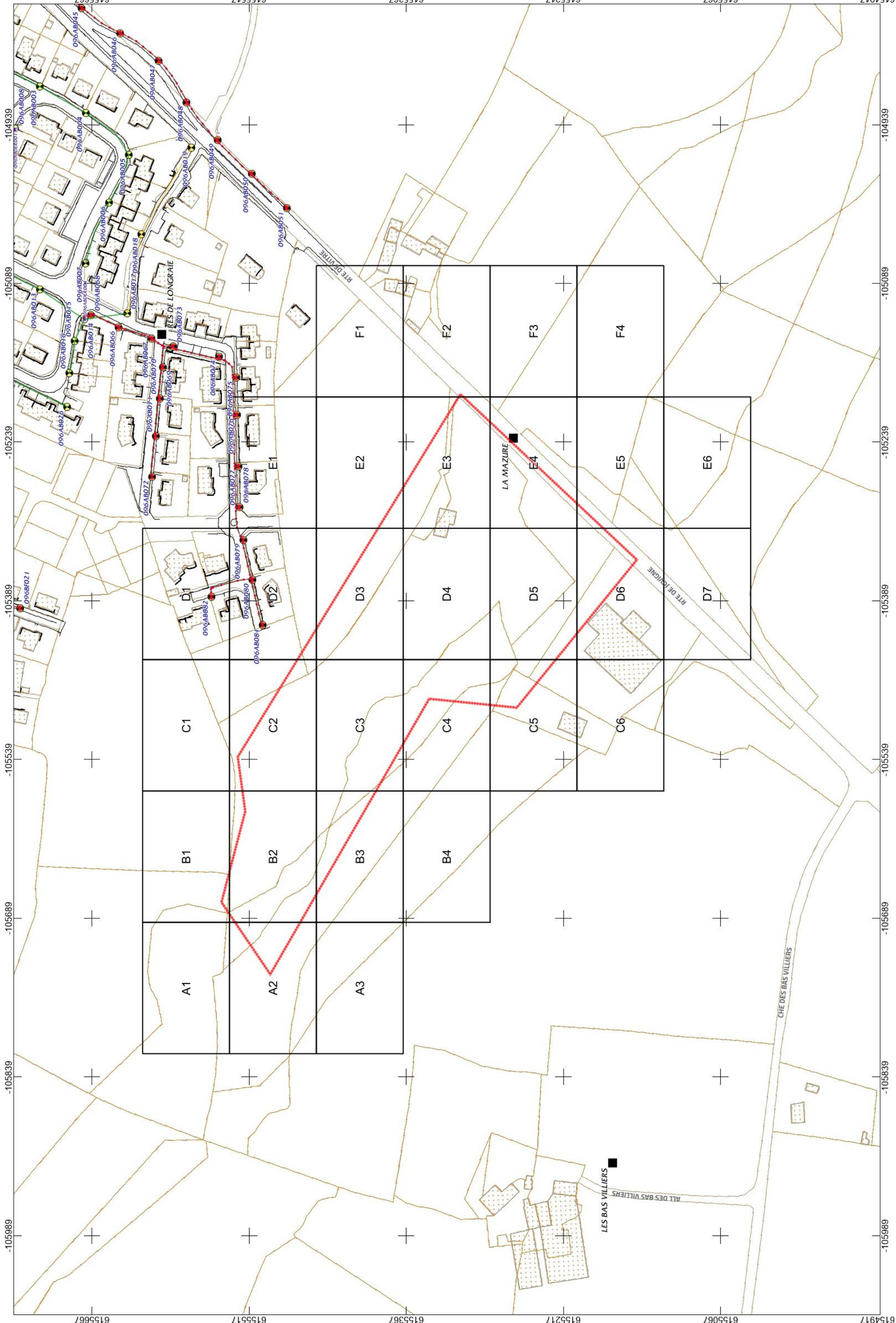
Ces profondeurs indicatives ne tiennent pas compte des décaissements ou des remblaiements ayant pu se produire depuis la pose des dits ouvrages.

Dans tous les cas, la profondeur des ouvrages peut être moindre au niveau de la remontée des affleurants (Armoire, coffret, candélabres...) ou en cas de croisement d'obstacle.

1. Légende :

Réseaux d'éclairage public (EP) (Tension nominale 230 V)	Réseaux de signalisation Lumineuse (Feux tricolore) (SLT) (Tension nominale <=230 V)	Réseaux d'infrastructures de communication électronique (ICE)
Patrimoine EP - Luminaire - Autre - Projecteur - Travaux - VM - Support - Poste - AUTRE - H61 - Armoire - Armoire - Dérivation Réseau de classe A - detection point - A (armoire EP) - D (dérivation) - L (point lumineux) - R (point de relève) - detection cable AUTRES INFOS - Mobilier Urbain Réseaux Classe C - Abandonné - Aérien isolé - Aérien nu - Aérien prc séparé - Façade - Façade prc séparé - Inconnu - Souterrain - Fourreau	Réseaux de signalisation Lumineuse (Feux tricolore) (SLT) (Tension nominale <=230 V) - Carrefour - Armoire de feux - Support - Chambre - slt_fourreau - Signal - Appel piéton - autre - Balise Bus - Croix - Diam_300 - fleche - Priorité piéton - Radar - Répétiteur Voiture - Signal Principal - Traversé Piéton - Boucle - Emprise Support SLT - Fourreau SLT	Réseaux d'infrastructures de communication électronique (ICE) - Tronçon ICE - Point de lever ICE - Point d'accueil - AUTRE - INDETERMINE - L0T - L1C - L1T - L2C - L2T - L3C - L3T - POTEAU - REGARD 30x30
	Fond de plan : PCRS vecteur	Fond de plan : - Cadastre - parcelle - Cadastre - bâtiment
Commentaire sur la légende : Les réseaux EP apparaissent systématiquement en Classe C, et lorsque la détection a été réalisée, le réseau en Classe A apparaît en surimpression au-dessus, mais il s'agit du même câble. - Le texte rouge correspond à l'altimétrie du câble ou du fourreau - La Lettre noire à sa classe de précision (si la lettre « I » est indiquée c'est que malgré les investigations et détections déjà réalisées il subsiste un doute sur la classe de précision) Pour les réseaux ICE, le texte noir correspond à l'altimétrie du tronçon, lorsqu'il a été géoréférencé	Exemple :	Zone de Travaux : - Travaux - Travaux en cours - Travaux terminés



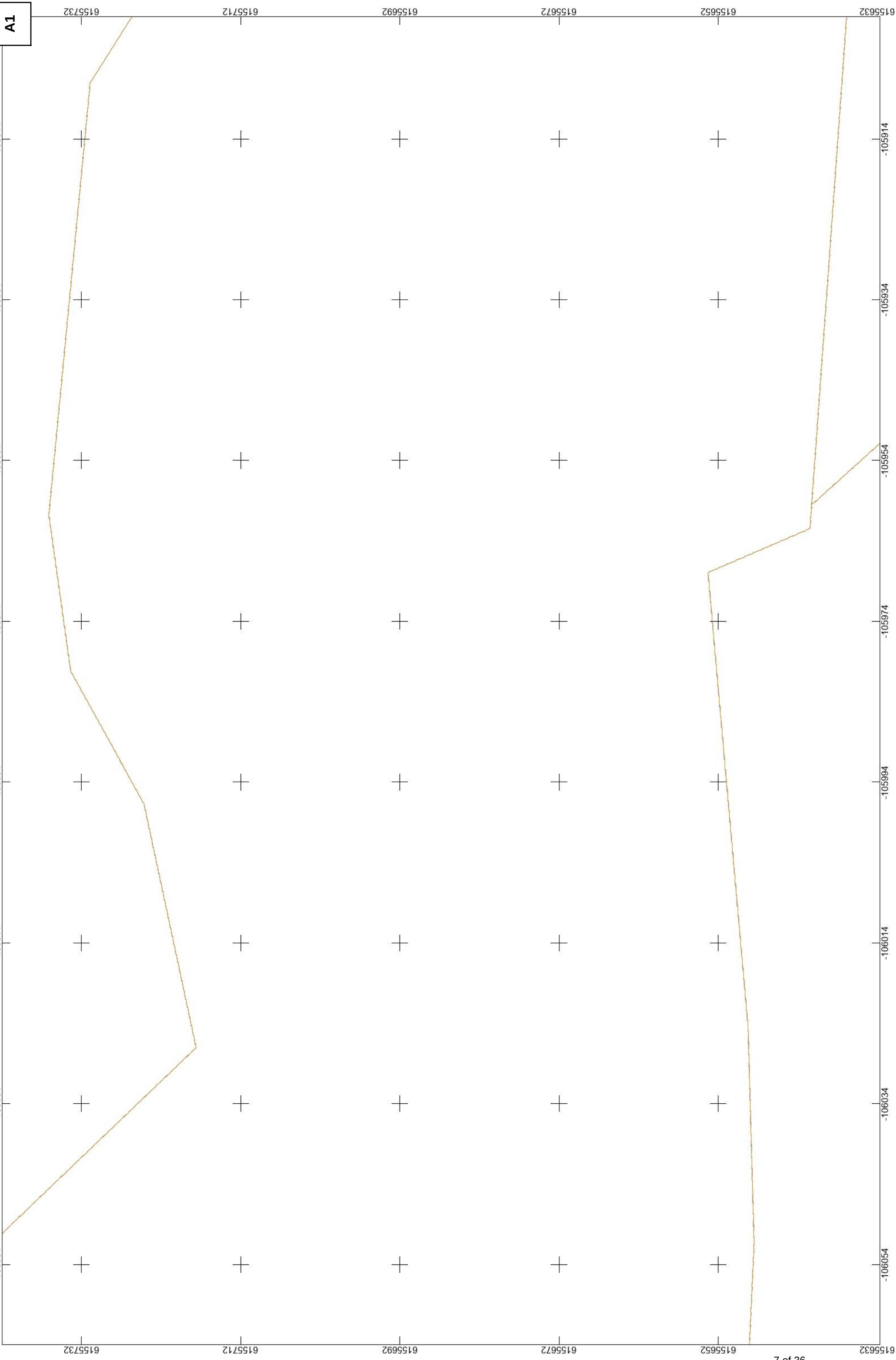


048m

Nom.: T.DAVID

Date d'impression.: 13/04/2026

Atlas



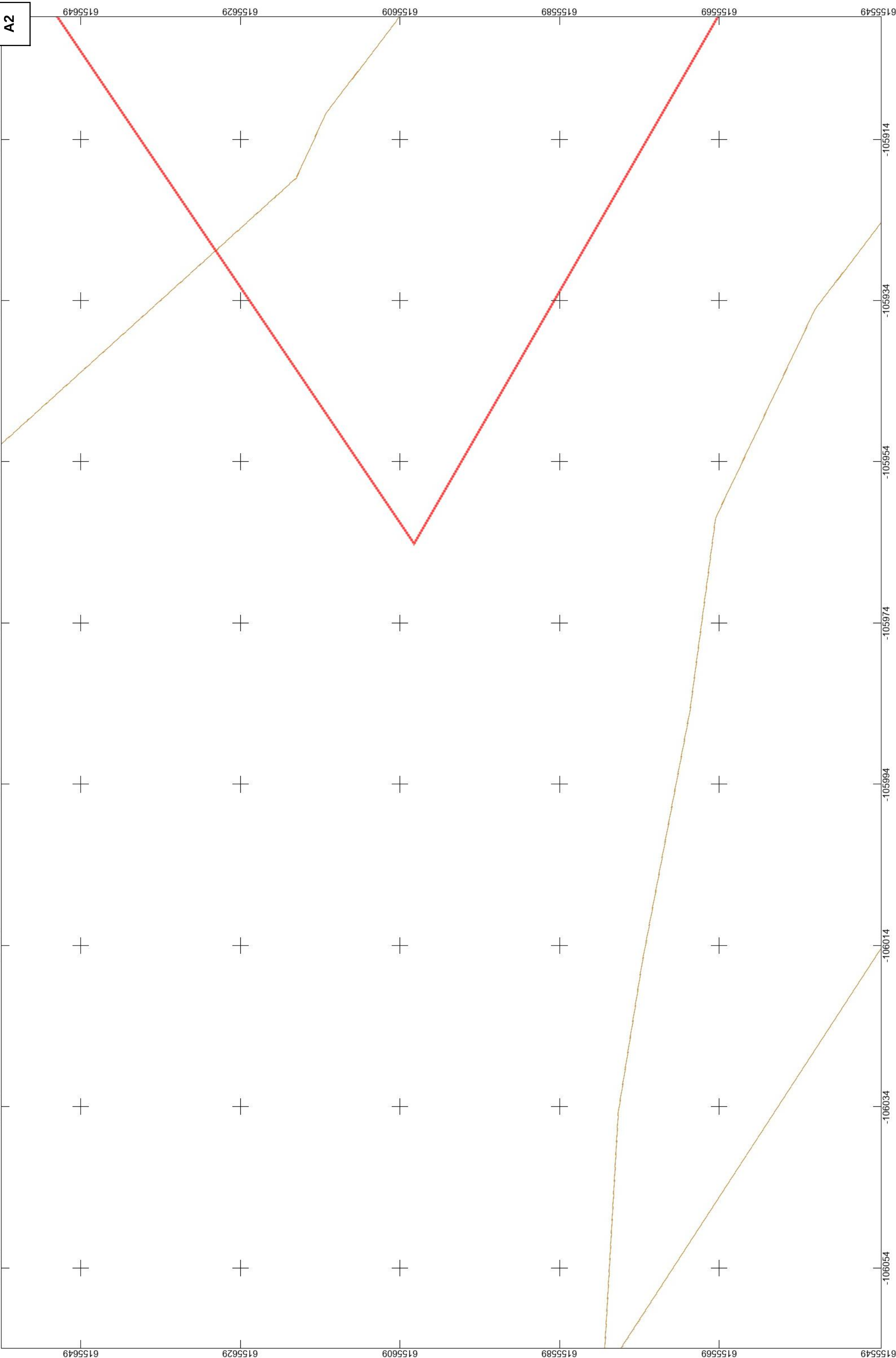
048m

Echelle : 1 : 200

Nom : T.DAVID

Date d'impression : 13/04/2026

Atlas



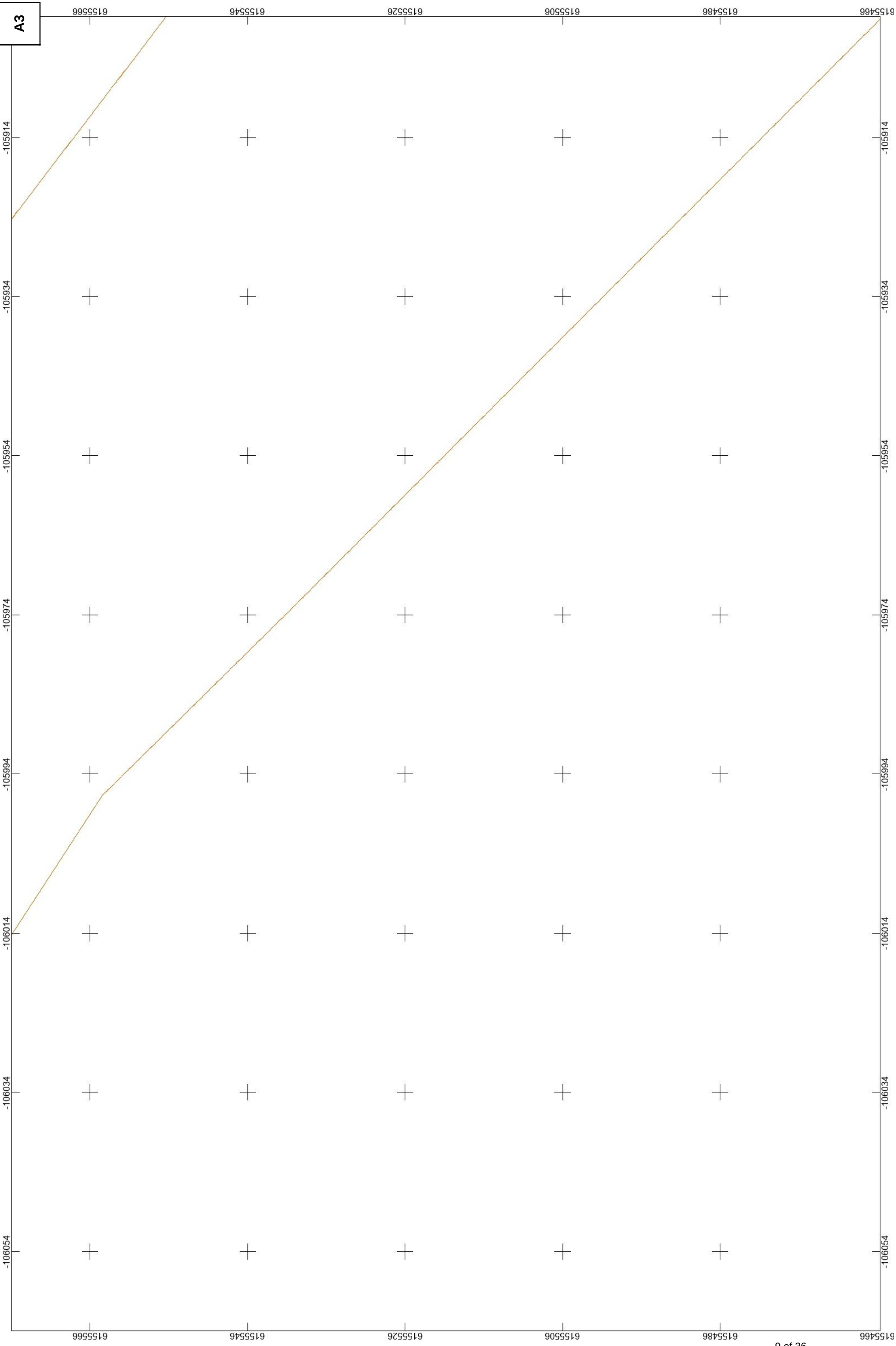
048m

Nom.: T.DAVID

Date d'impression.: 13/04/2026

Echelle.: 1 : 200

Atlas



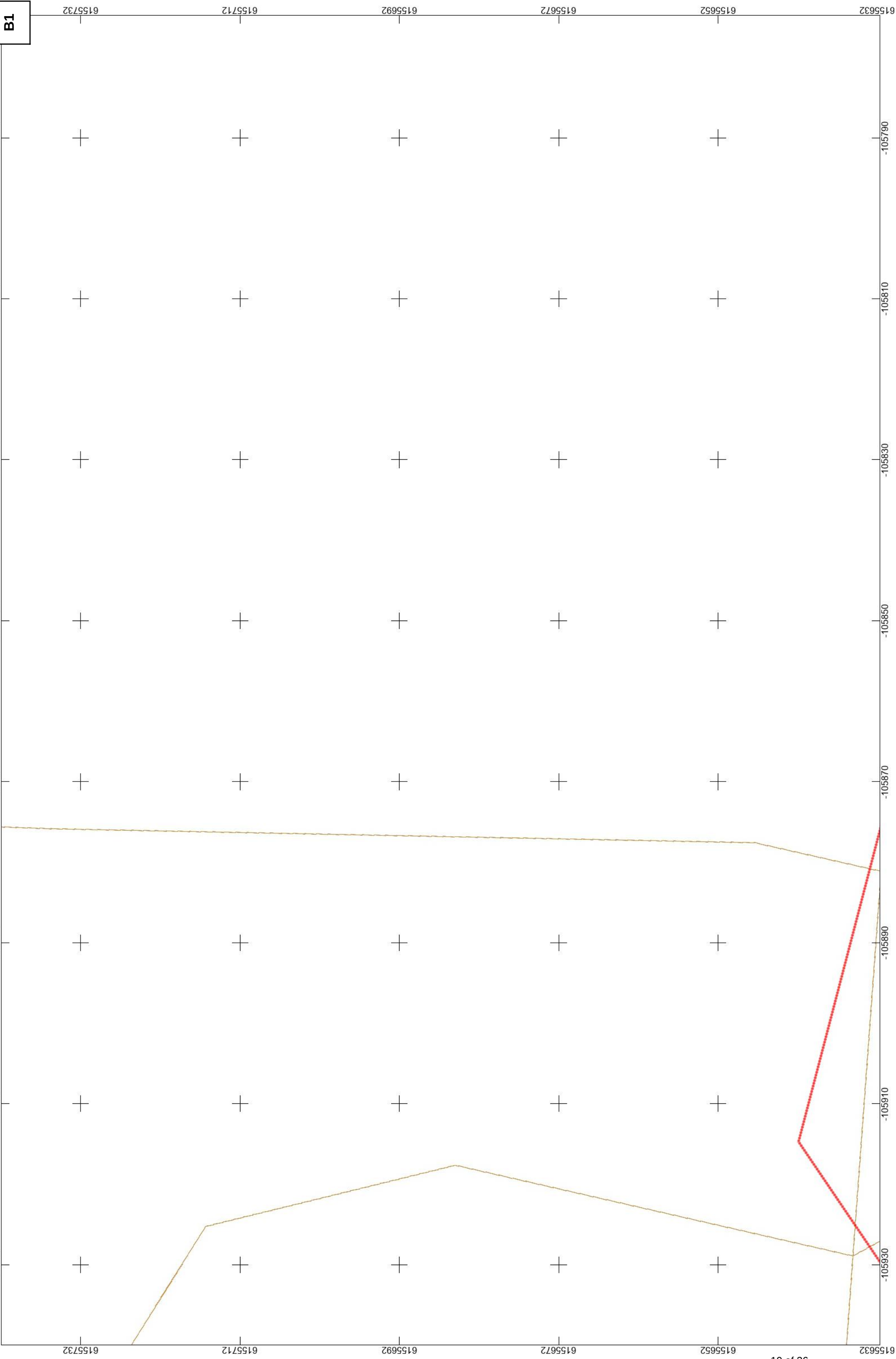
048m

Nom : T.DAVID

Date d'impression : 13/04/2026

Echelle : 1 : 200

Atlas



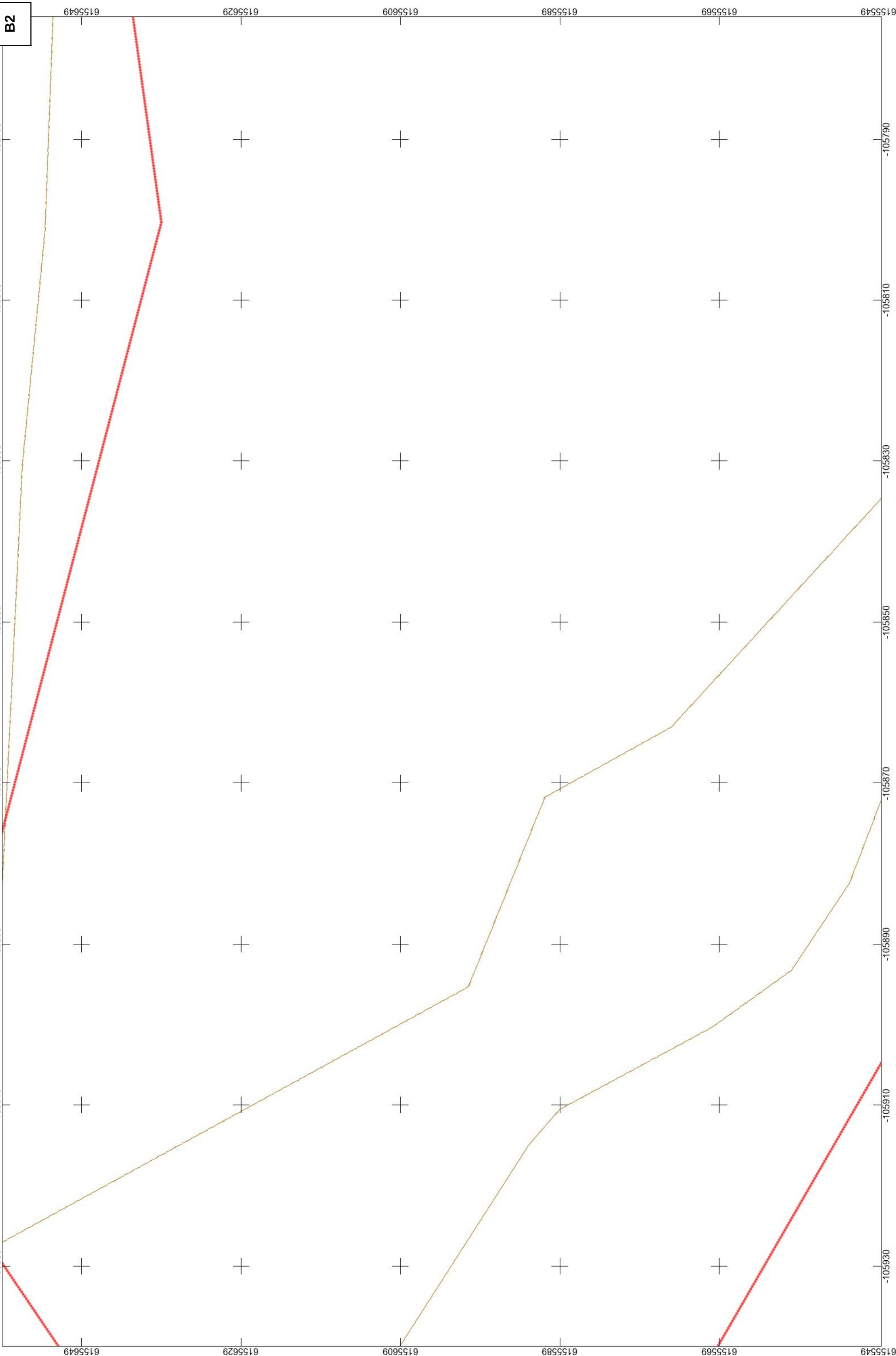
048m

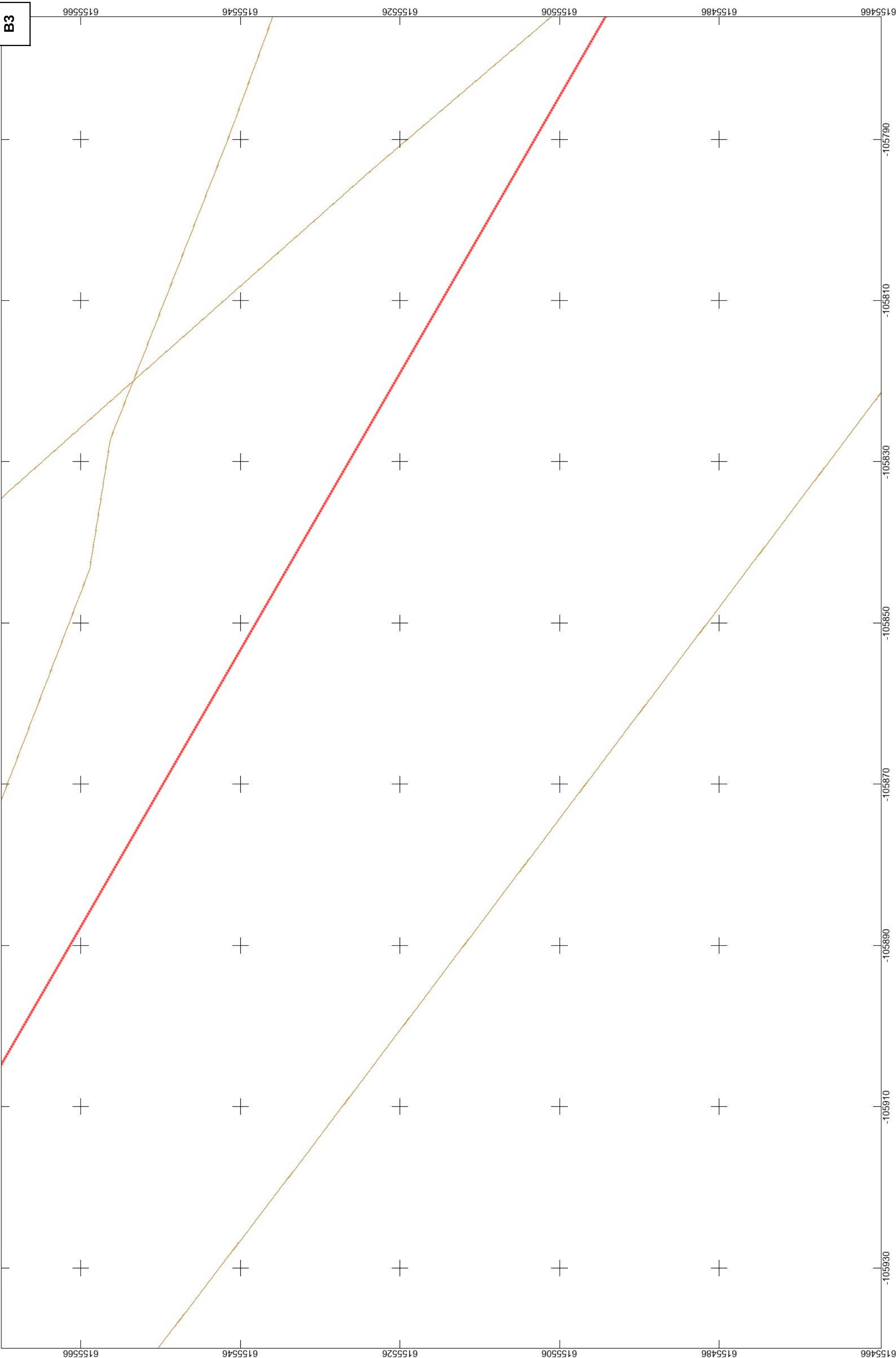
Echelle : 1 : 200

Nom : T.DAVID

Date d'impression : 13/04/2026

Atlas





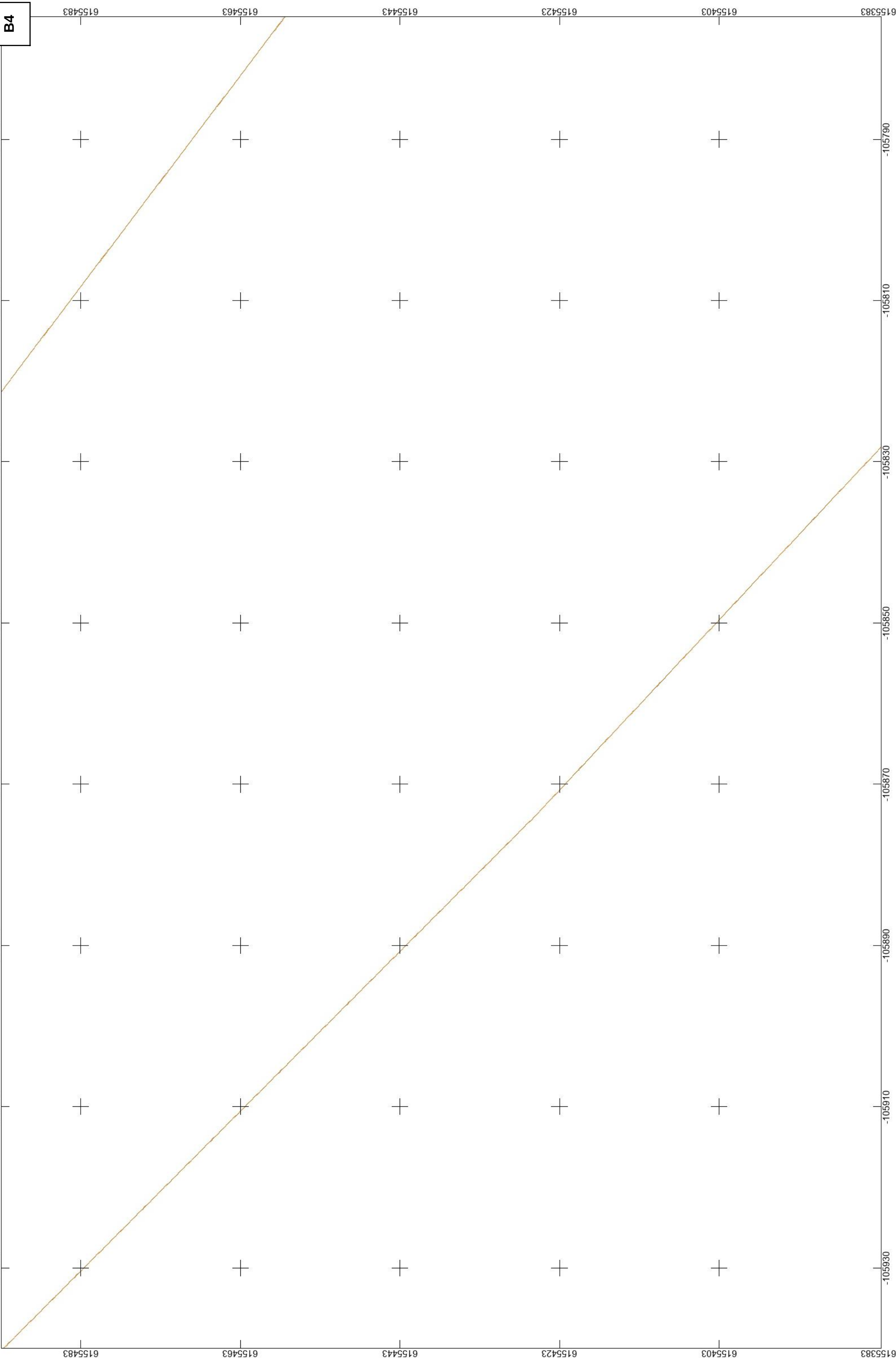
048m

Nom.: T.DAVID

Date d'impression.: 13/04/2026

Echelle.: 1 : 200

Atlas



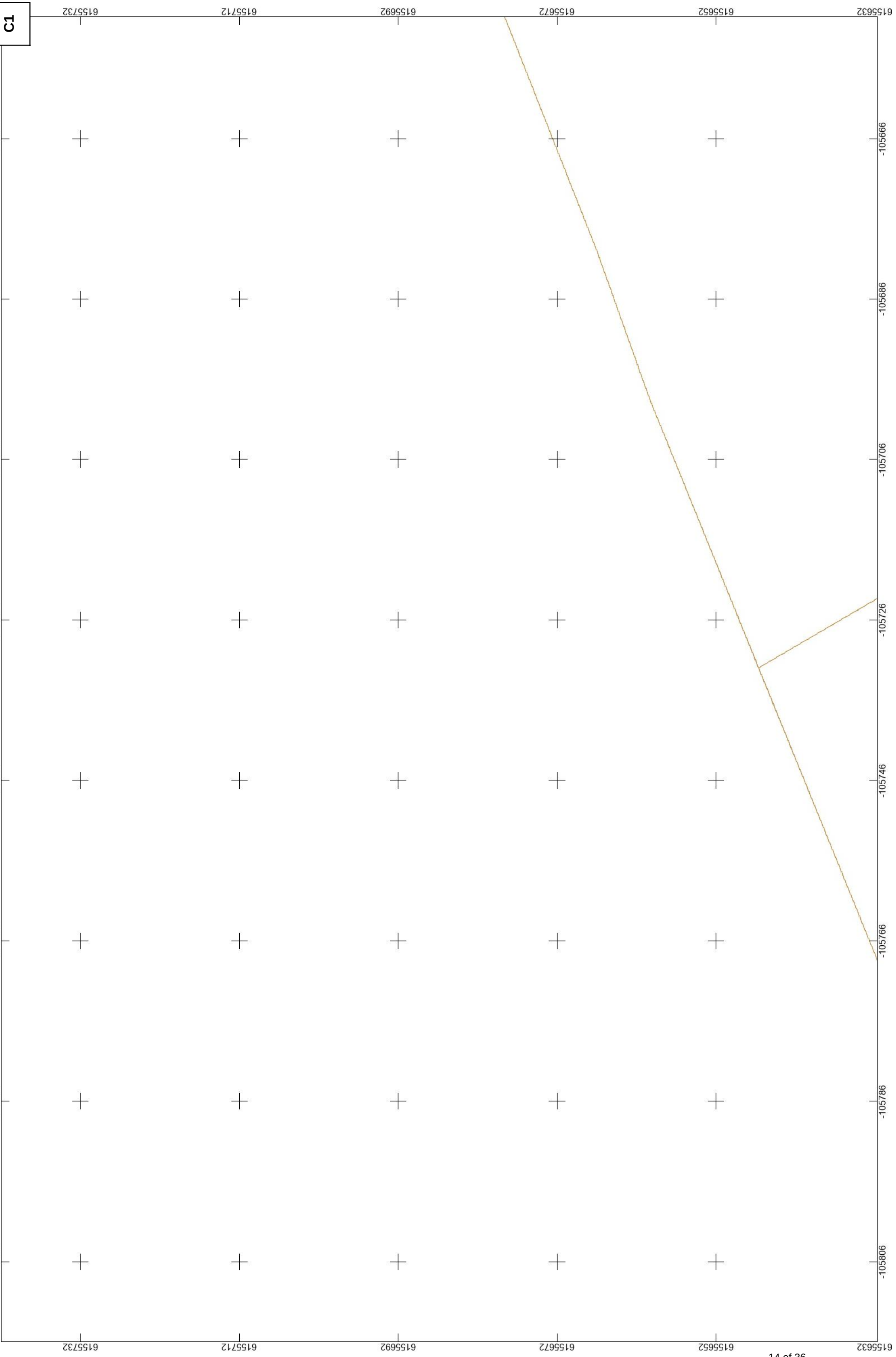
048m

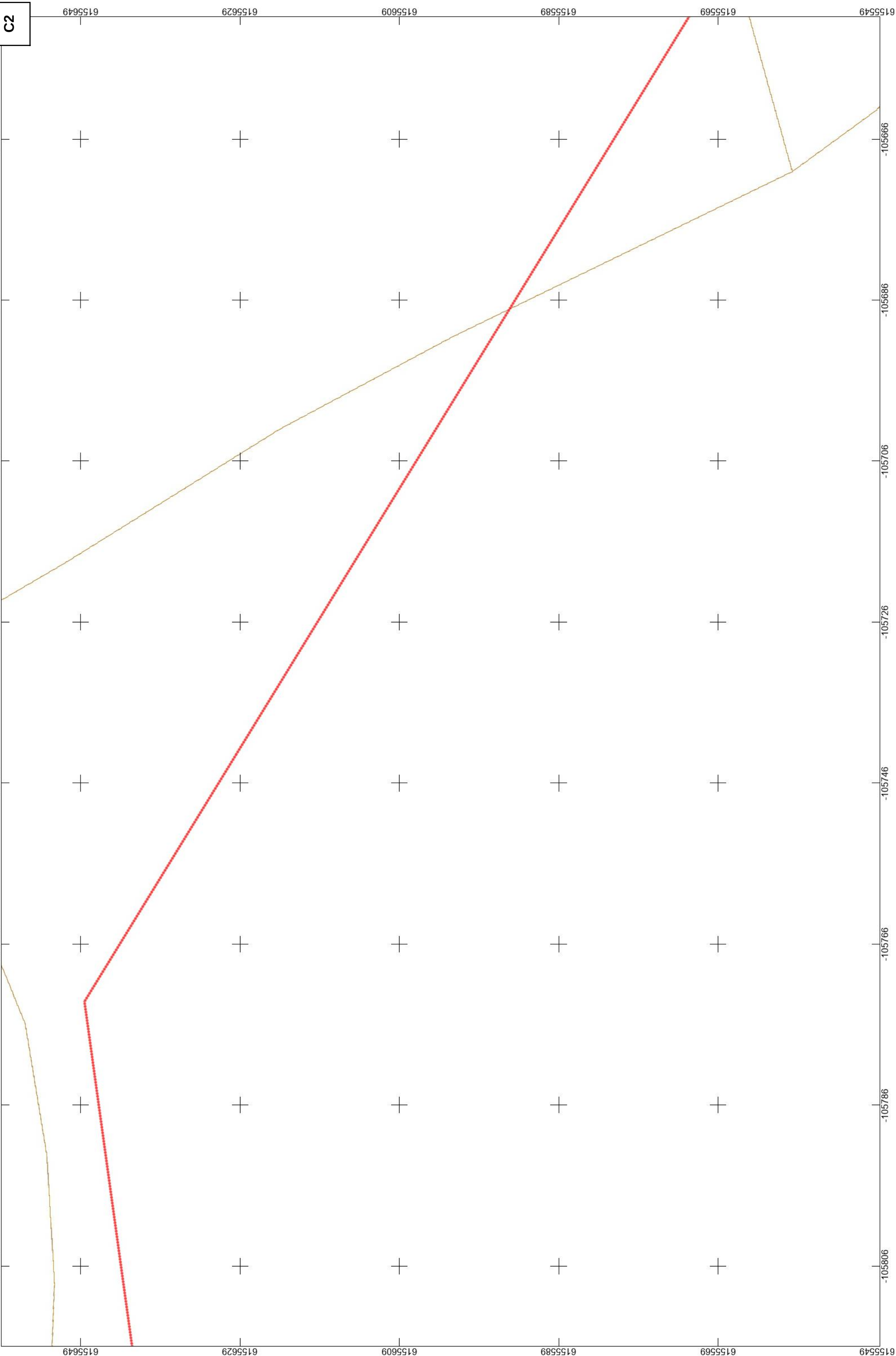
Nom : T.DAVID

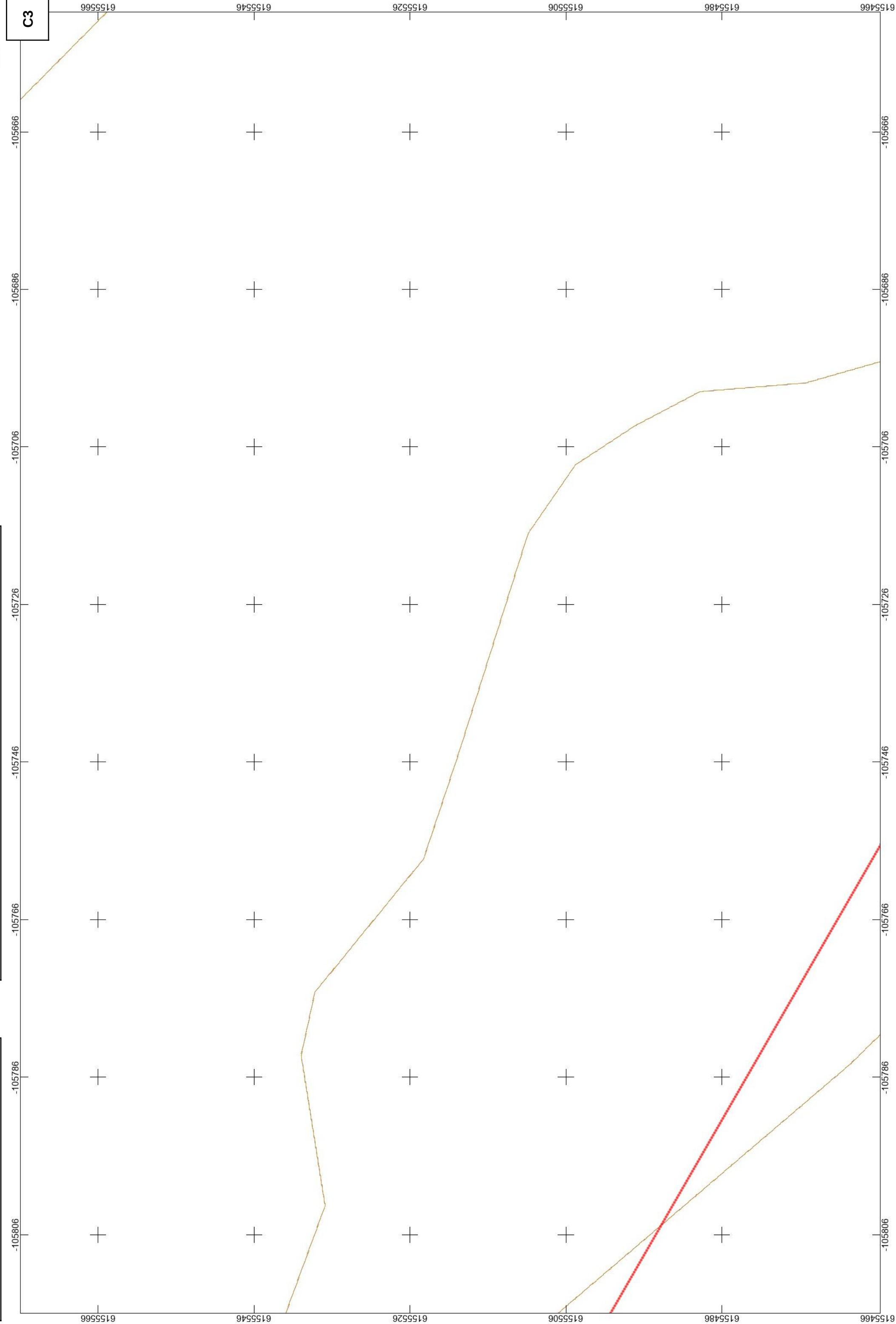
Date d'impression : 13/04/2026

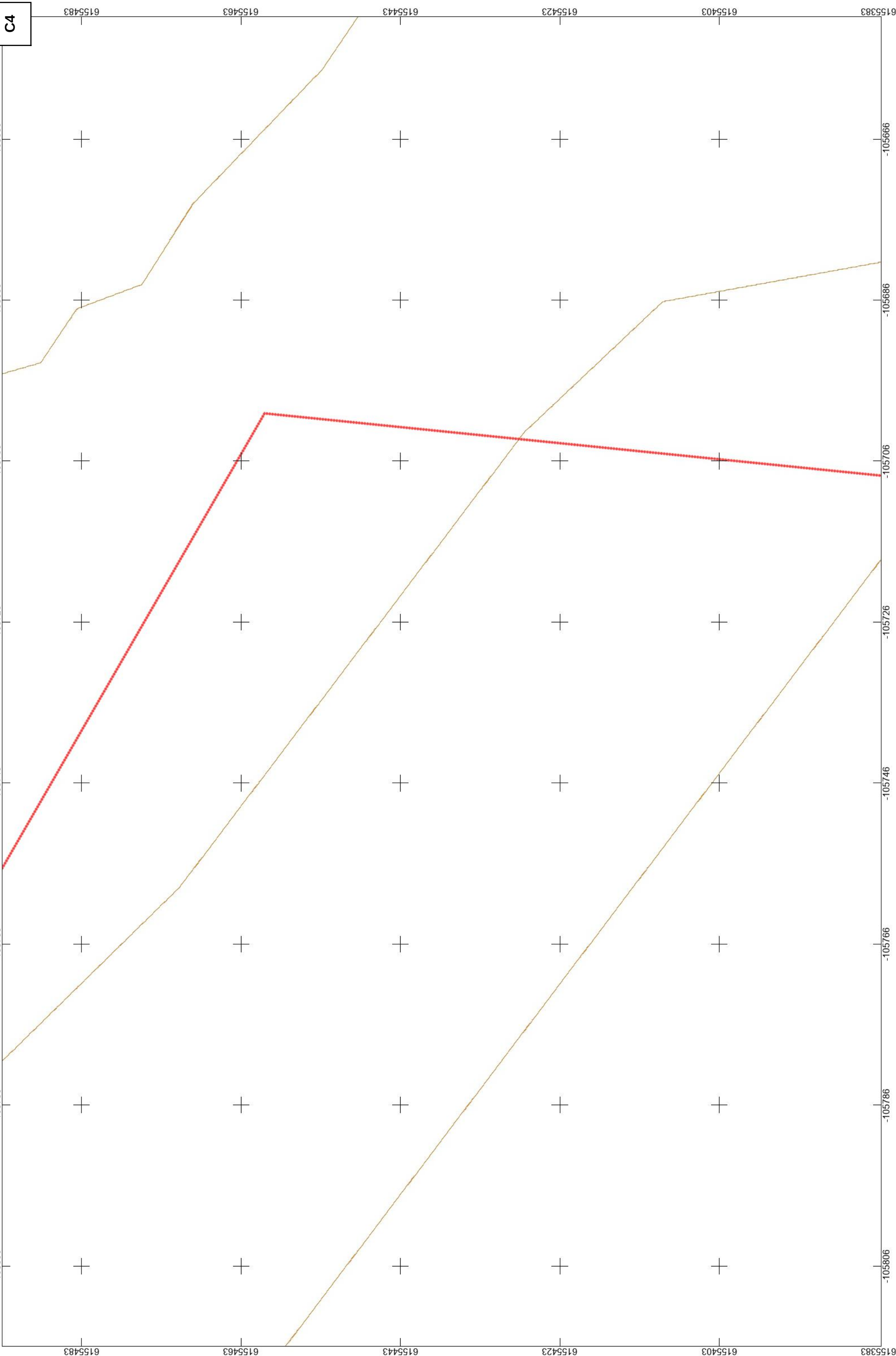
Echelle : 1 : 200

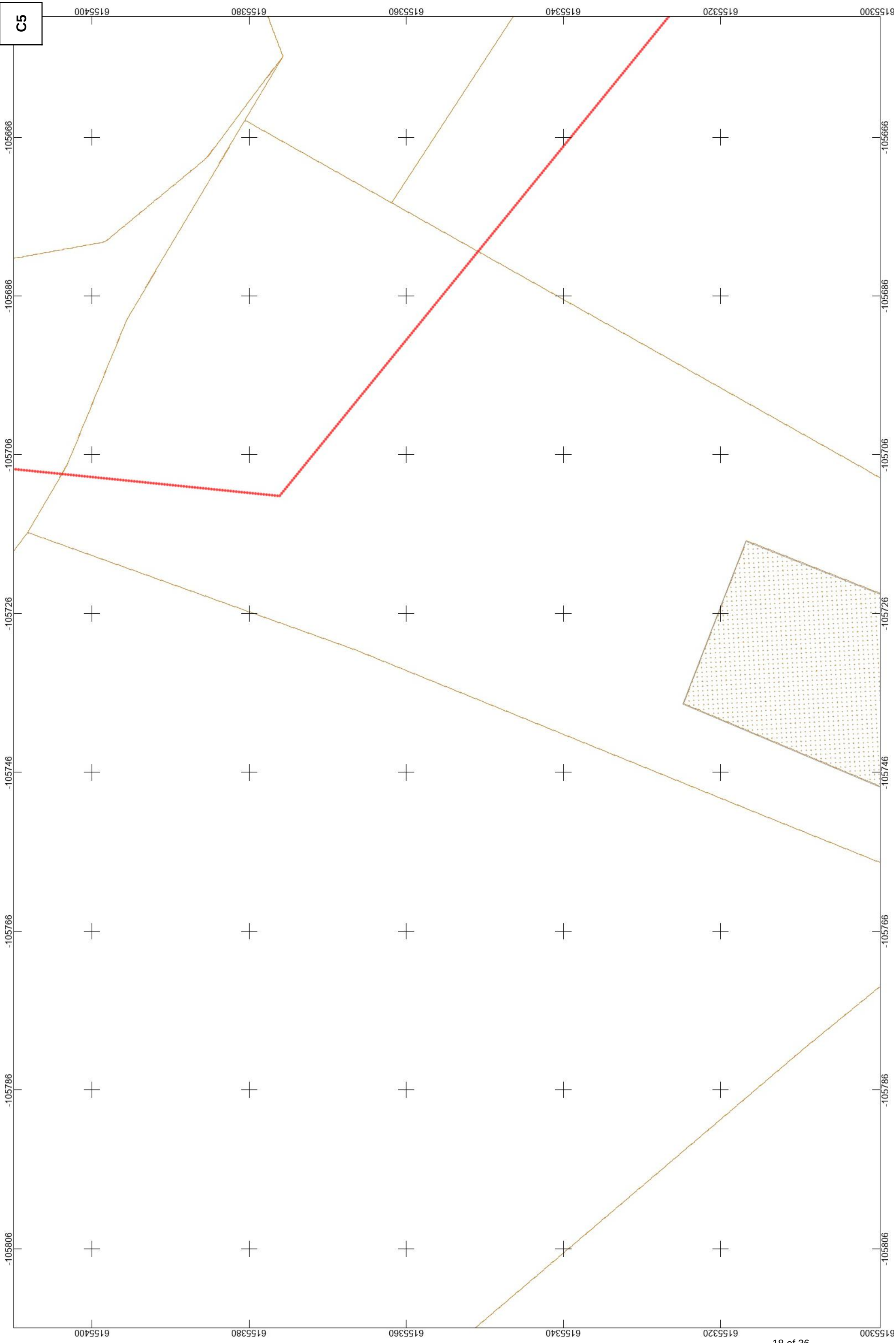
Atlas

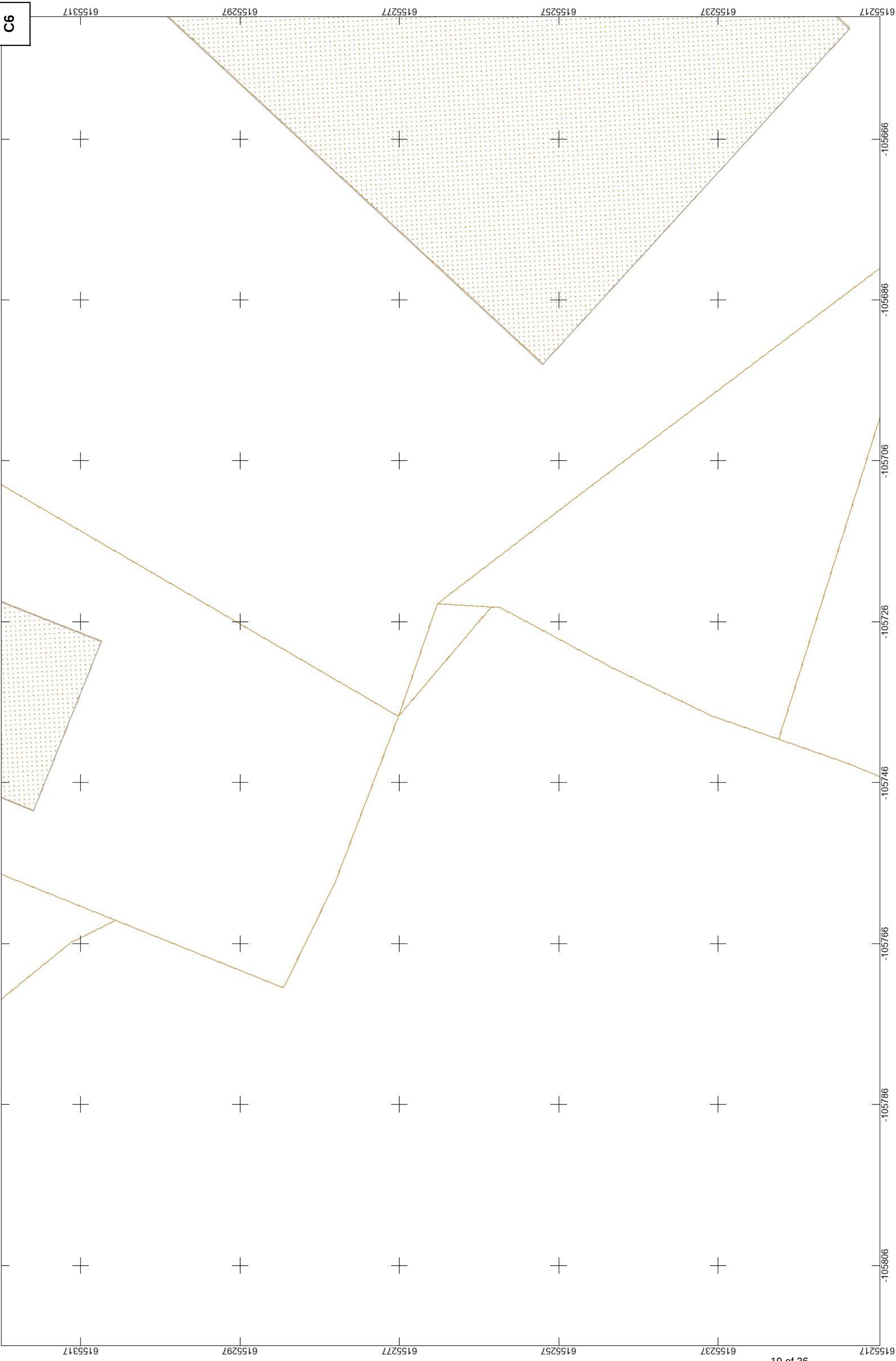


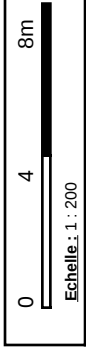






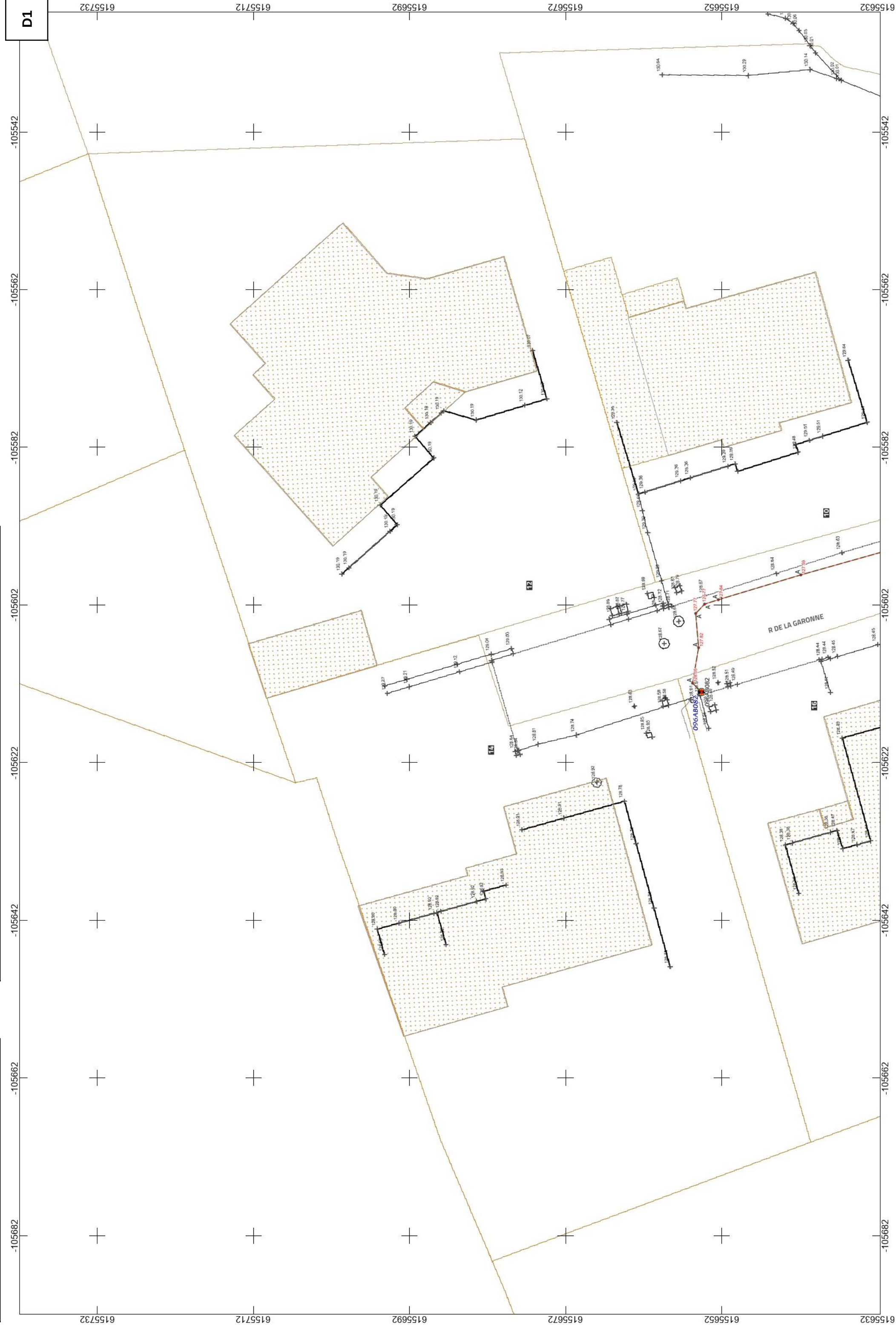


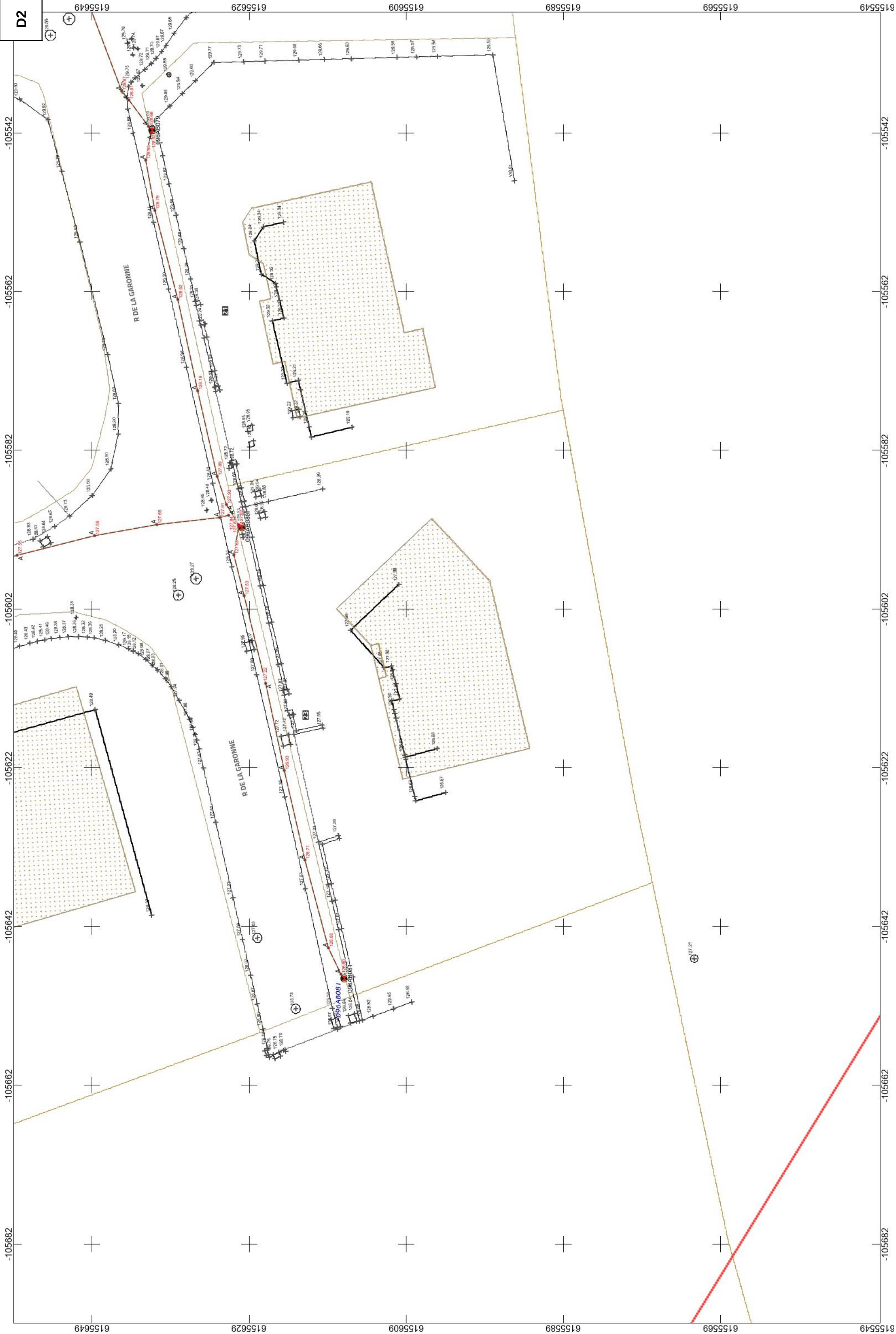




Nom : T.DAVID
Date d'impression : 13/04/2026

Atlas





0

4

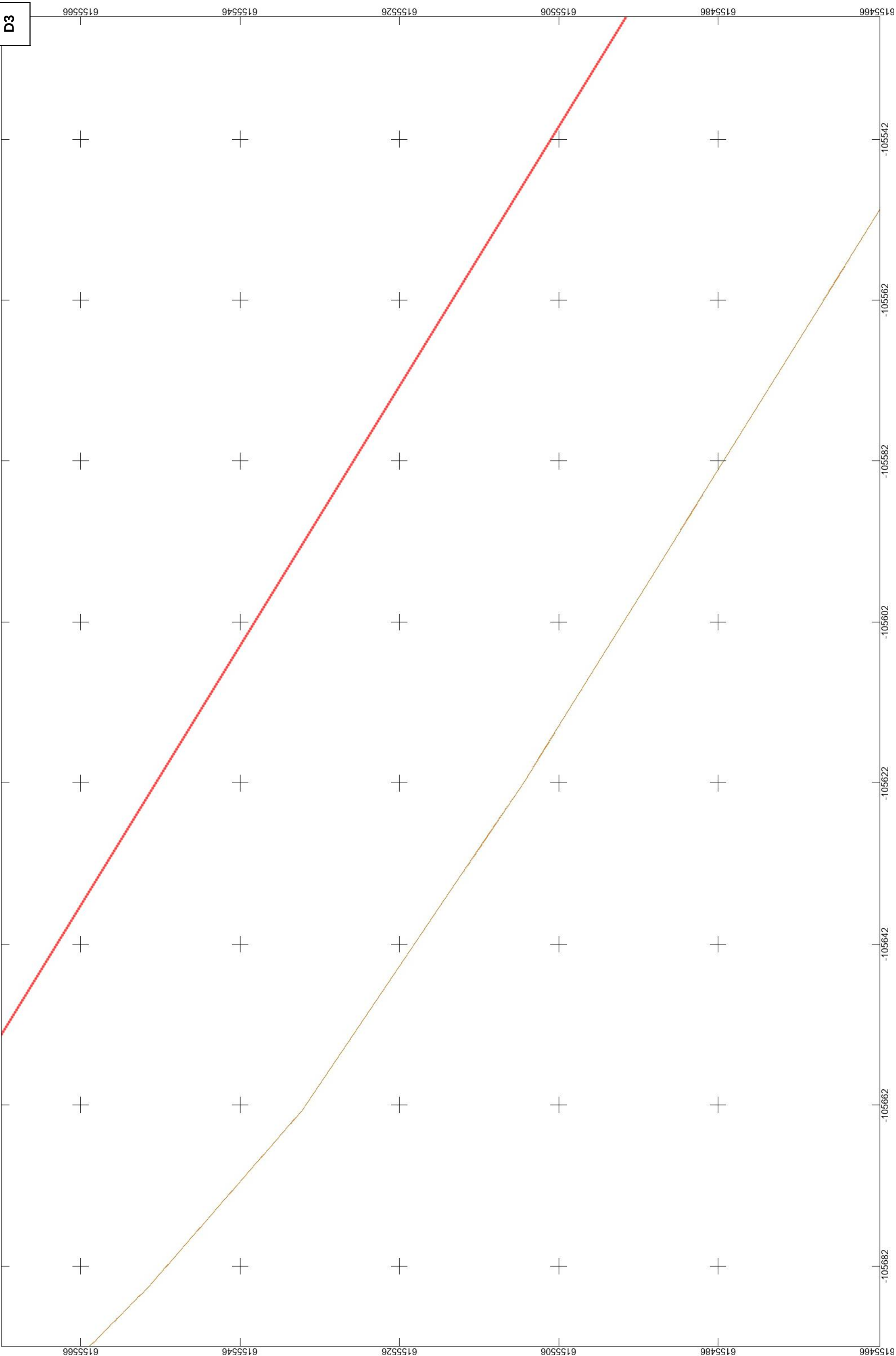
8m

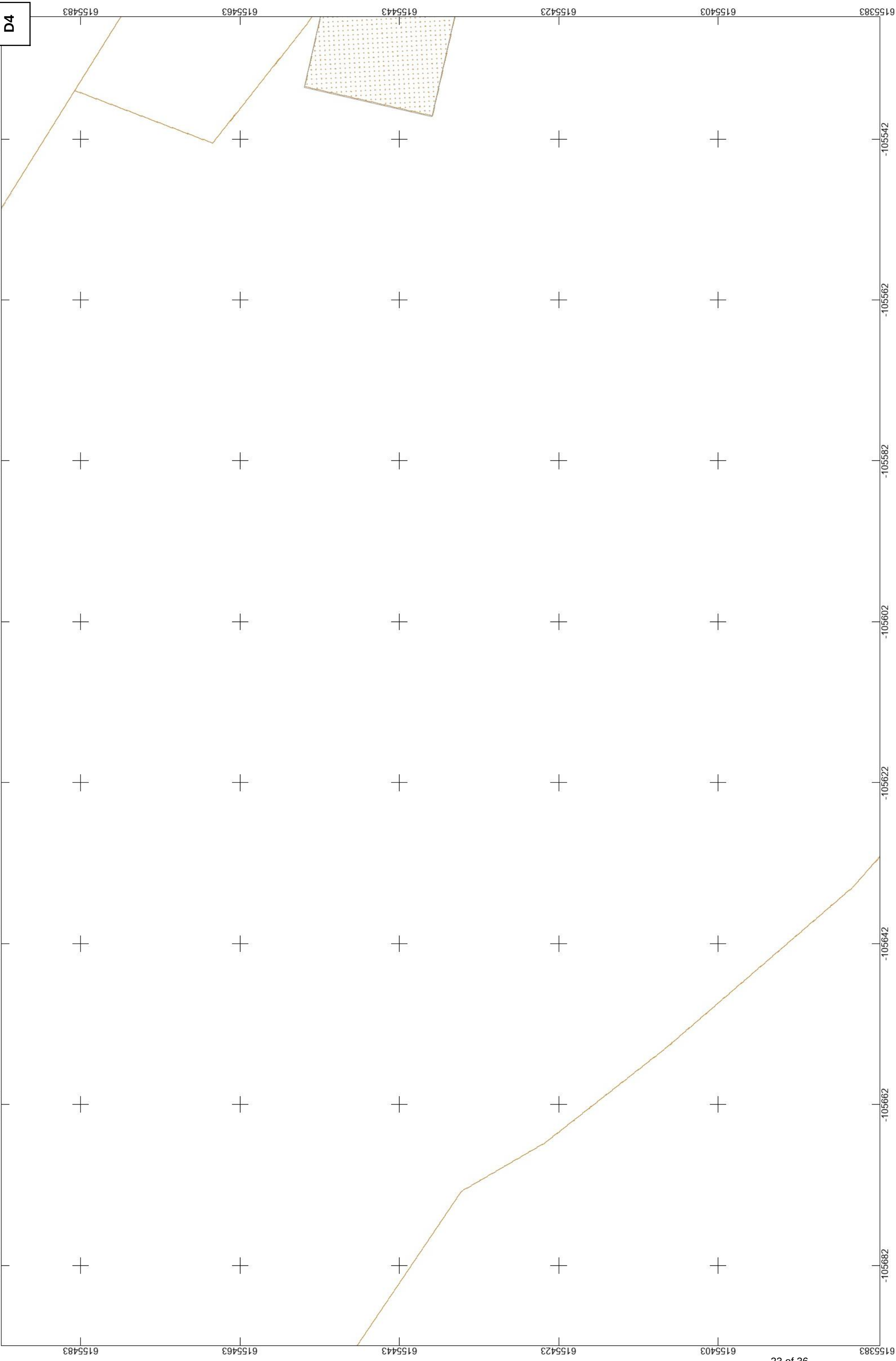
Nom : T.DAVID

Date d'impression : 13/04/2026

Echelle : 1 : 200

Atlas





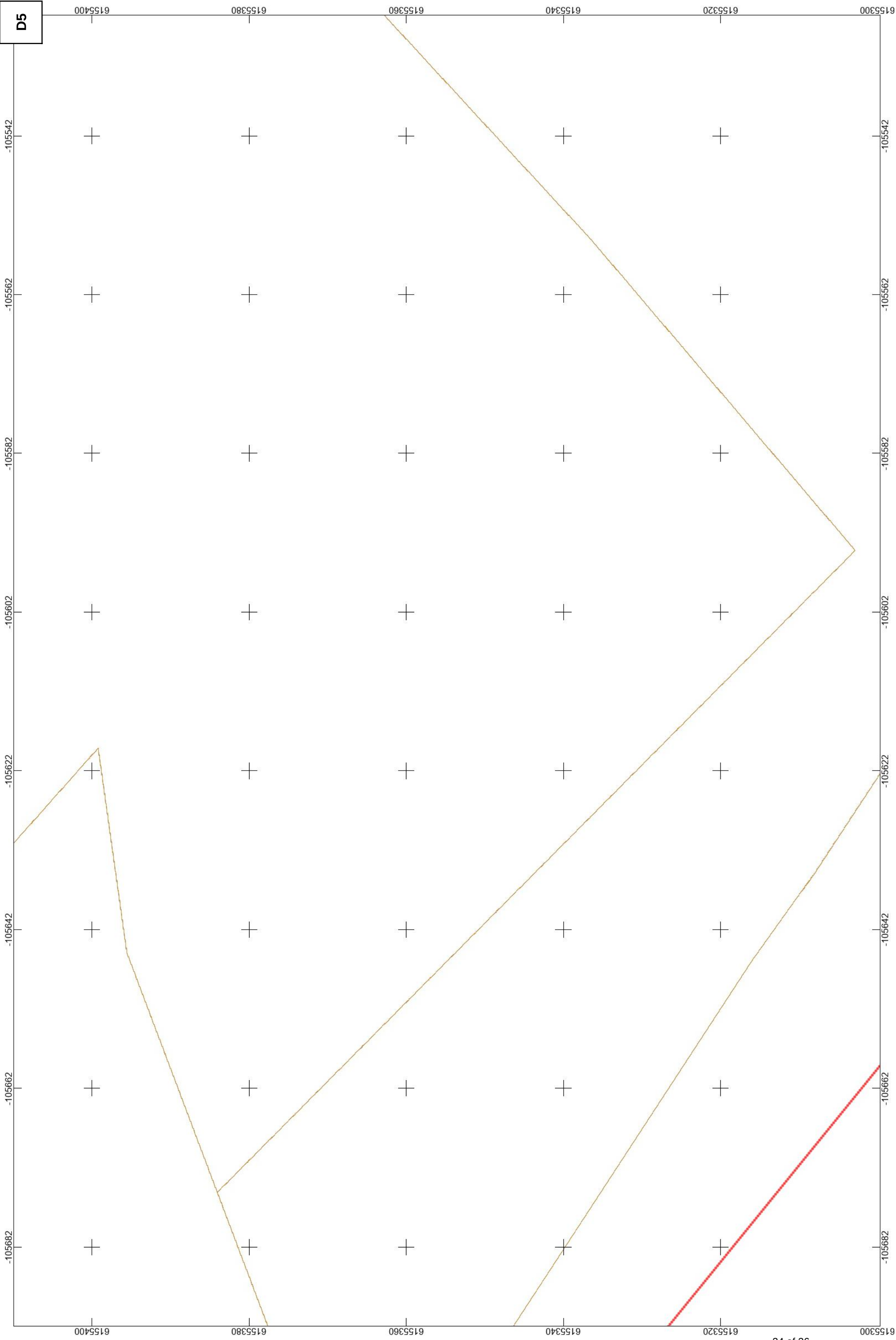
048m

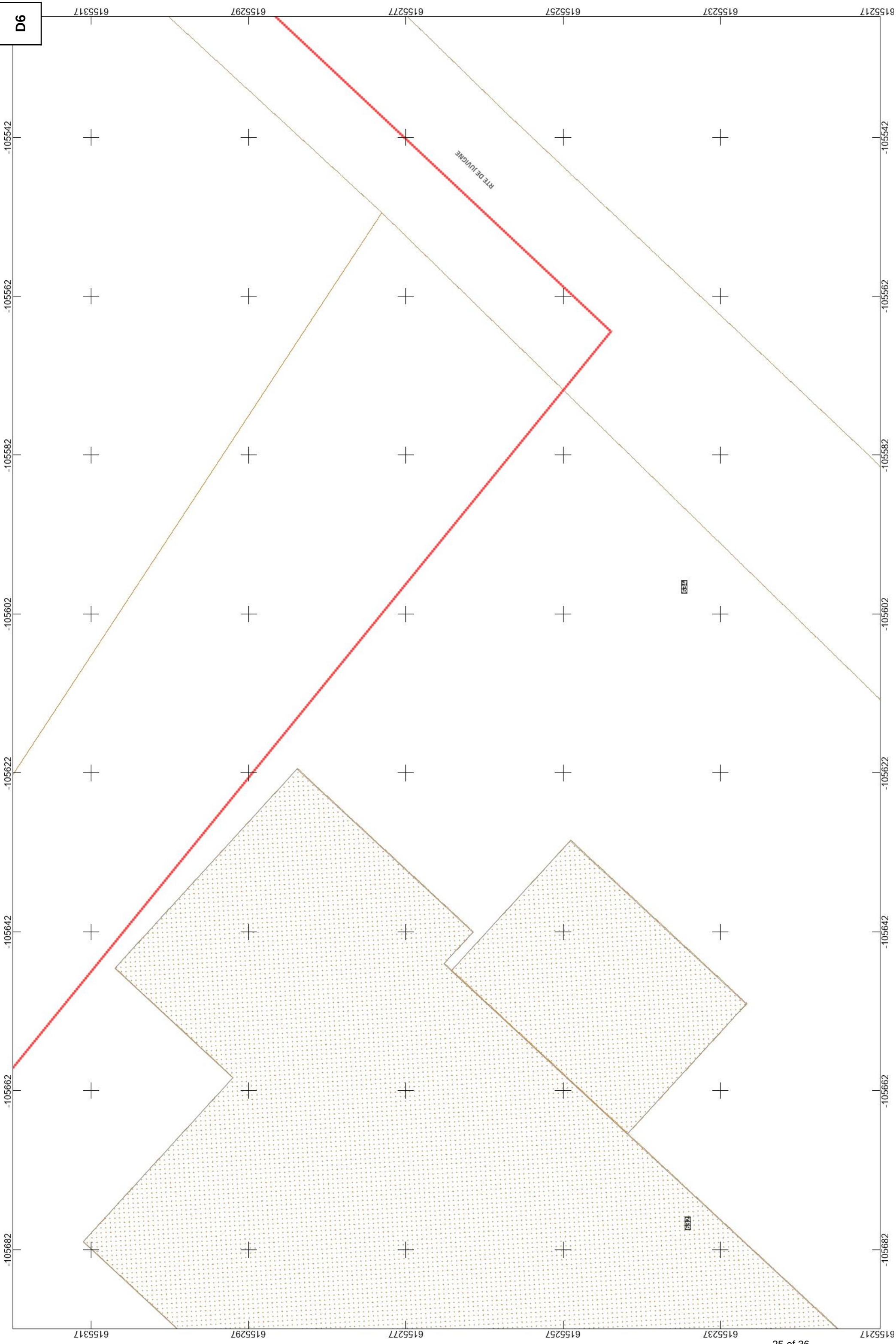
Nom.: T.DAVID

Date d'impression.: 13/04/2026

Echelle.: 1 : 200

Atlas





0

4

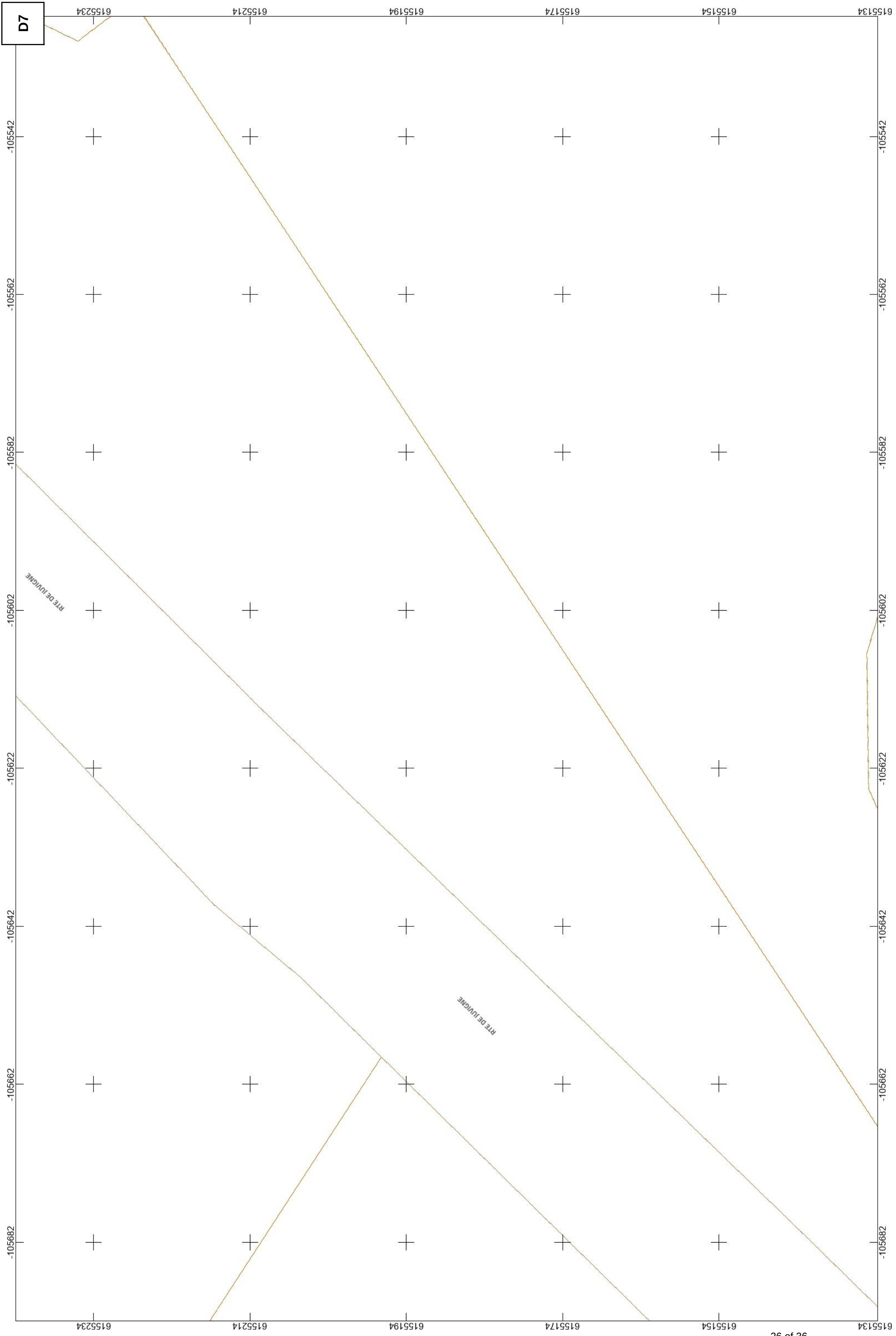
8m

Nom : T. DAVID

Date d'impression : 13/04/2026

Echelle : 1 : 200

Atlas



D7



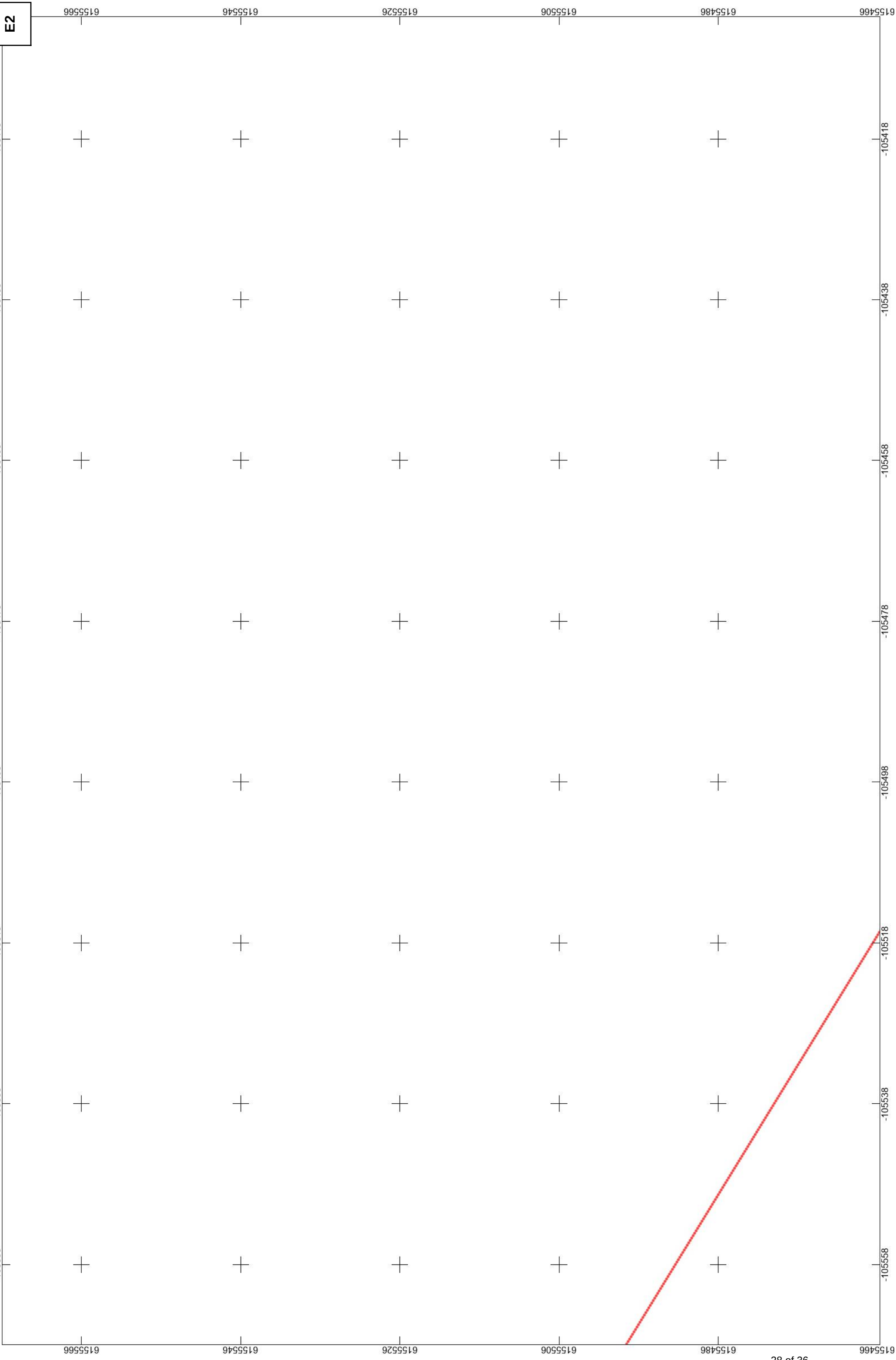
048m

Nom : T.DAVID

Date d'impression : 13/04/2026

Echelle : 1 : 200

Atlas



048m

Nom.: T.DAVID

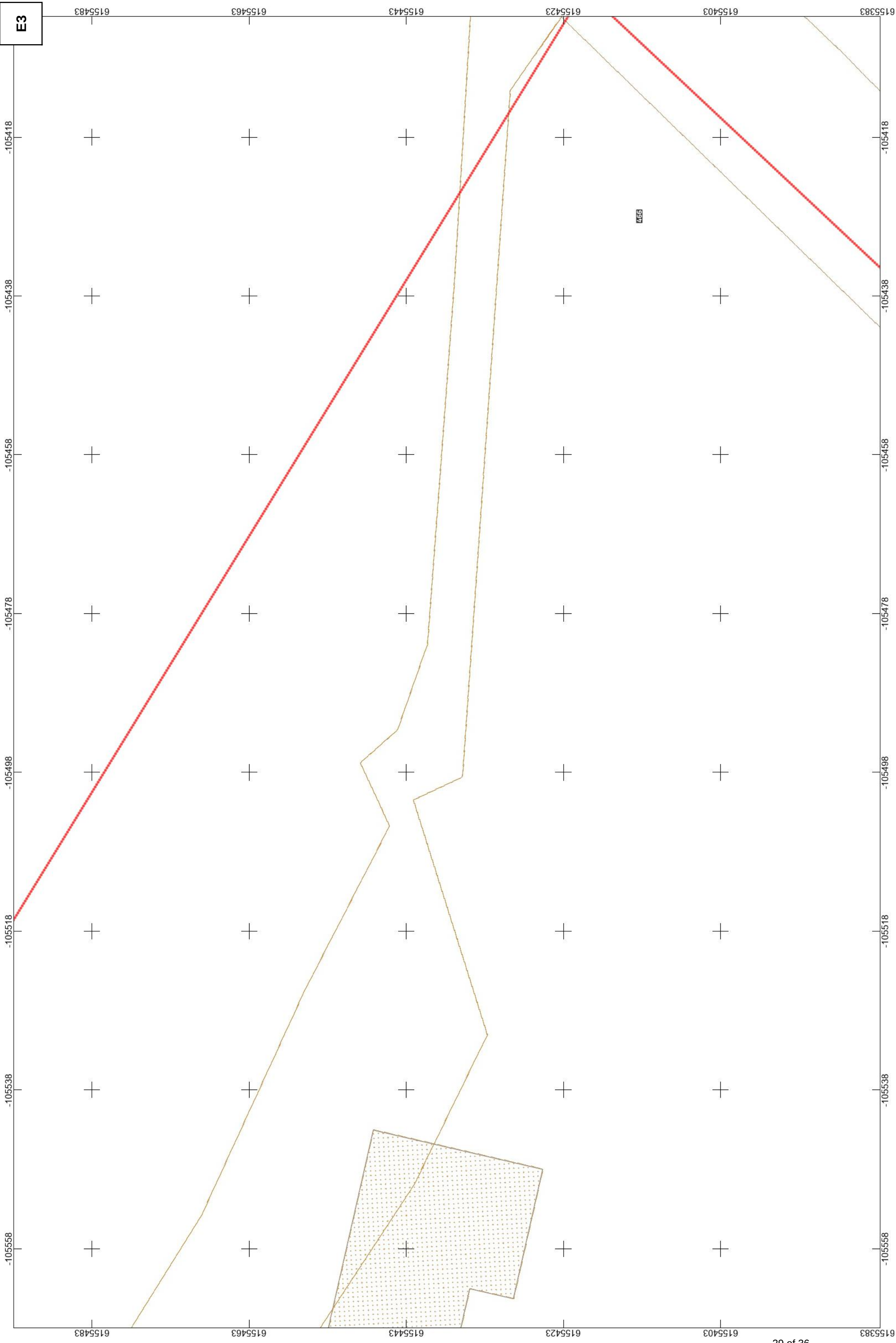
Date d'impression.: 13/04/2026

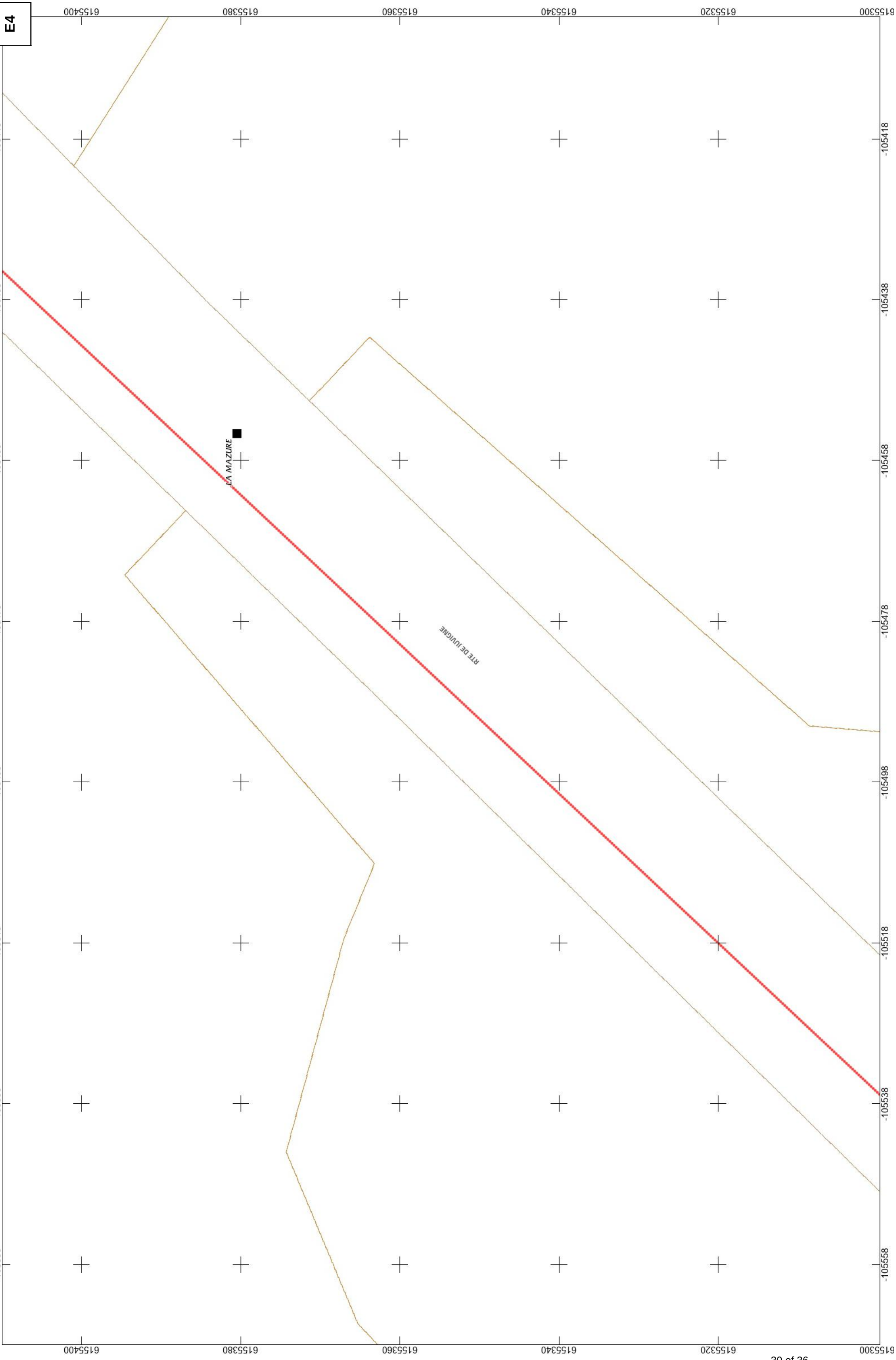
Atlas

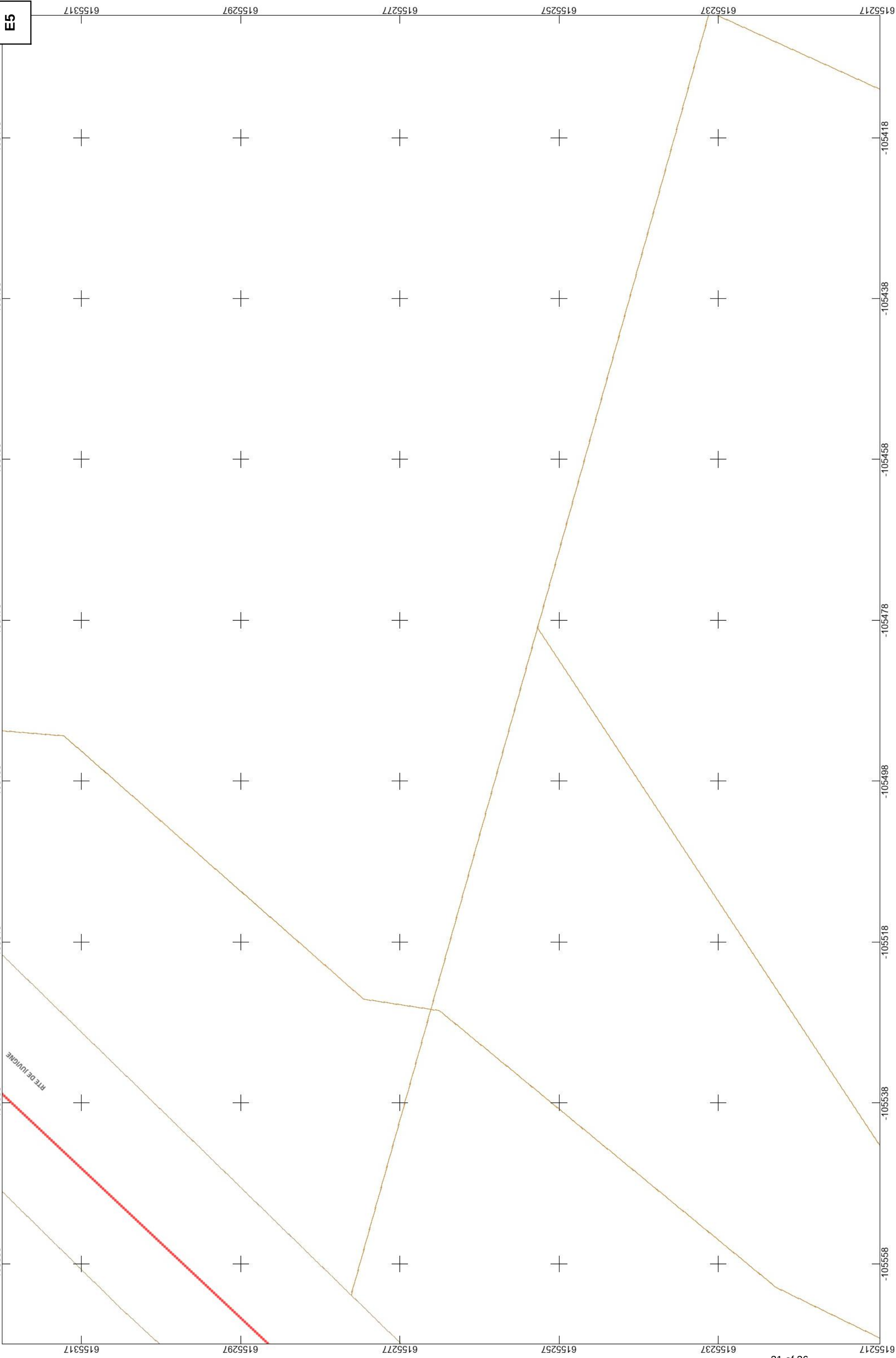
territoire
d'énergie

MAVENNE

E3







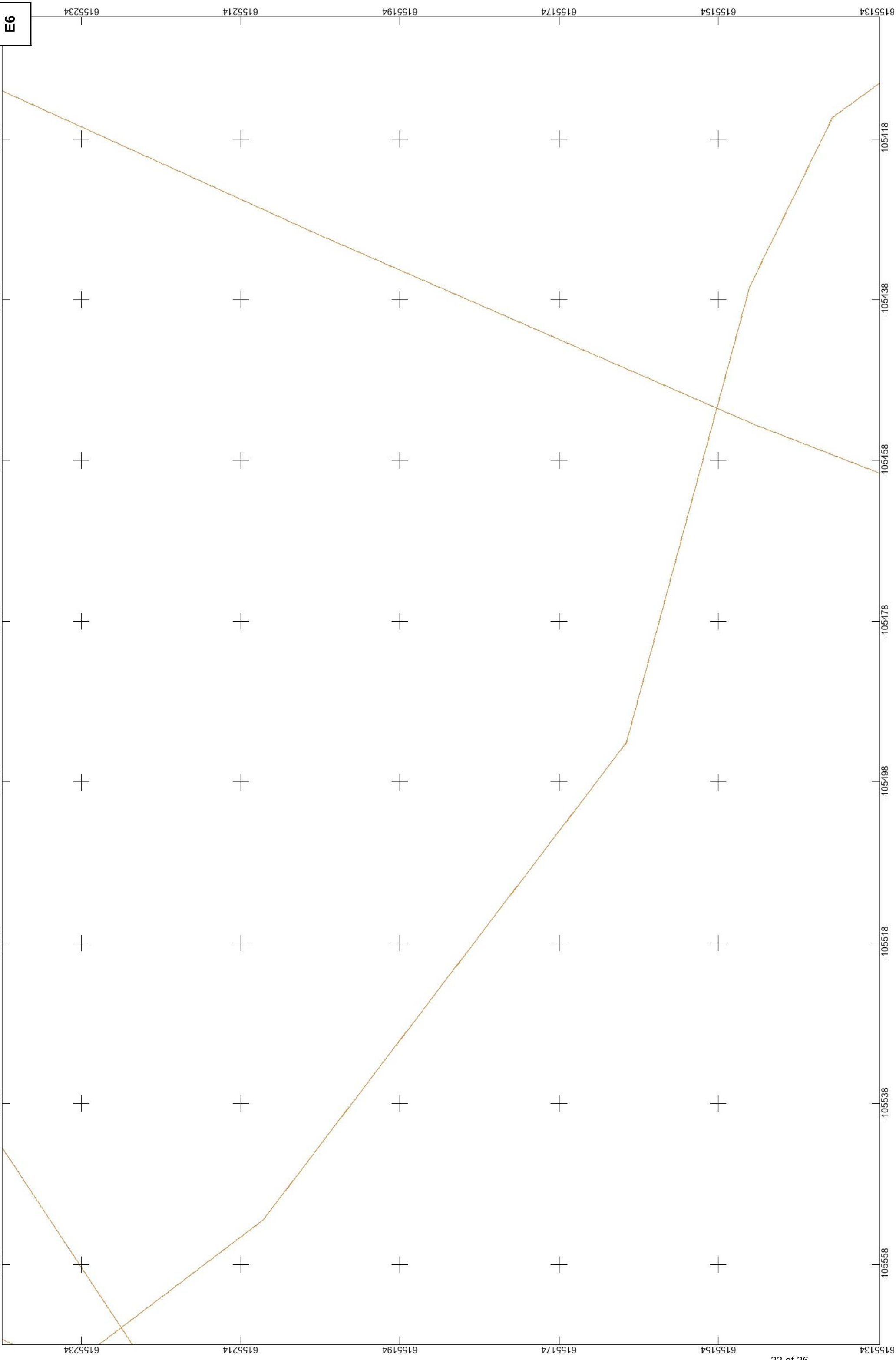
048m

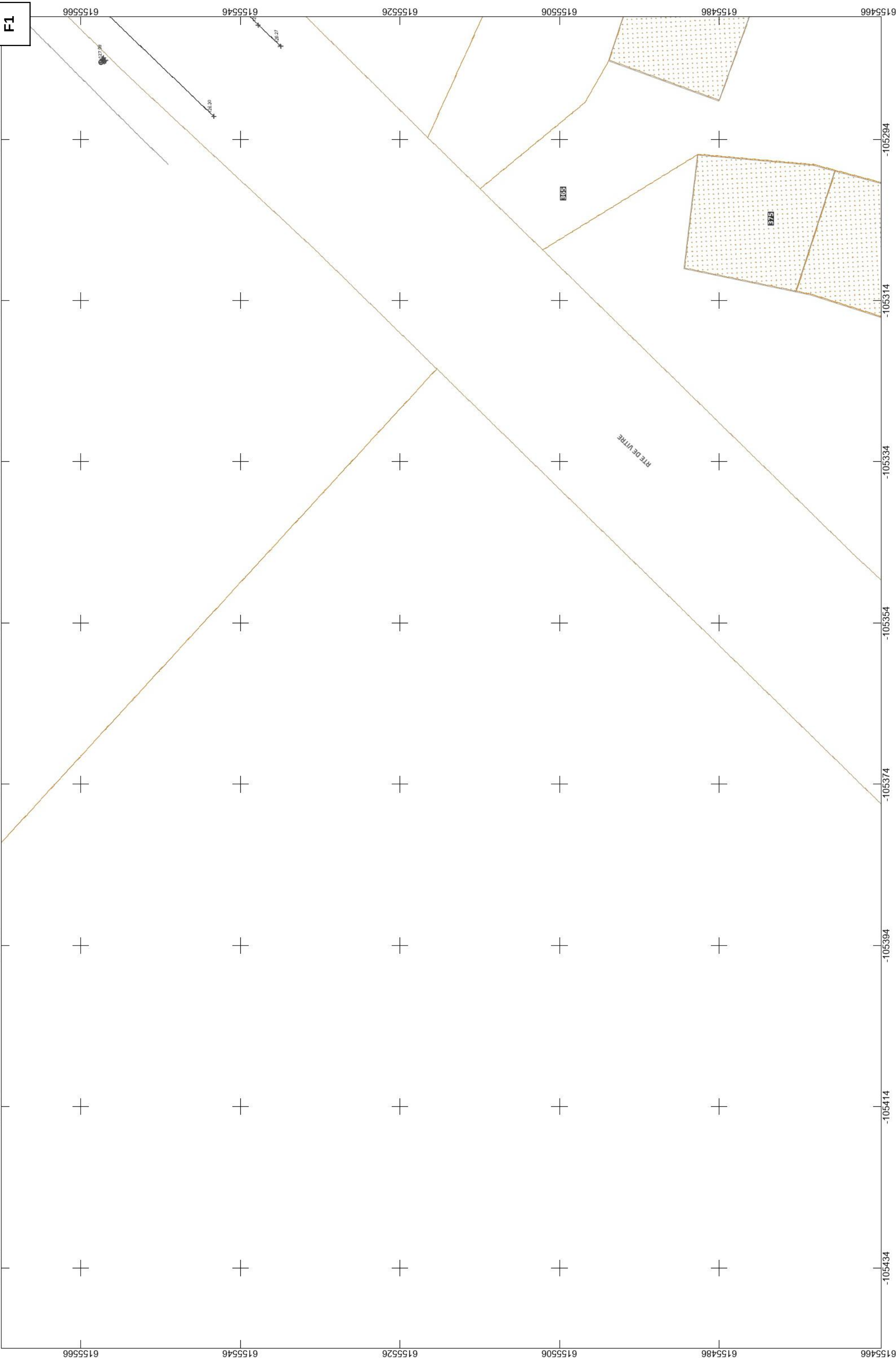
Nom.: T.DAVID

Date d'impression.: 13/04/2026

Echelle.: 1 : 200

Atlas





0

4

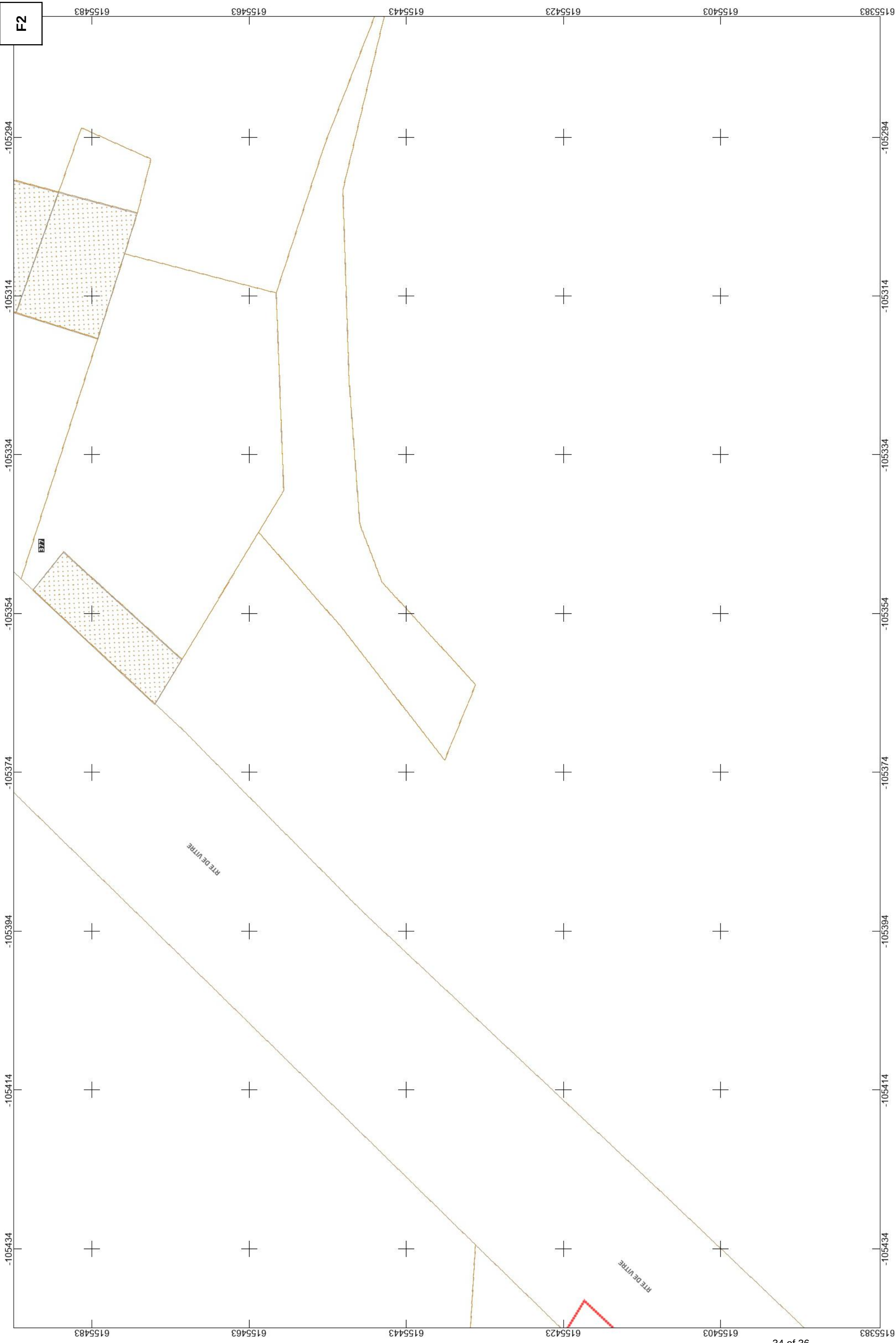
8m

Nom.: T.DAVID

Date d'impression.: 13/04/2026

Echelle.: 1 : 200

Atlas



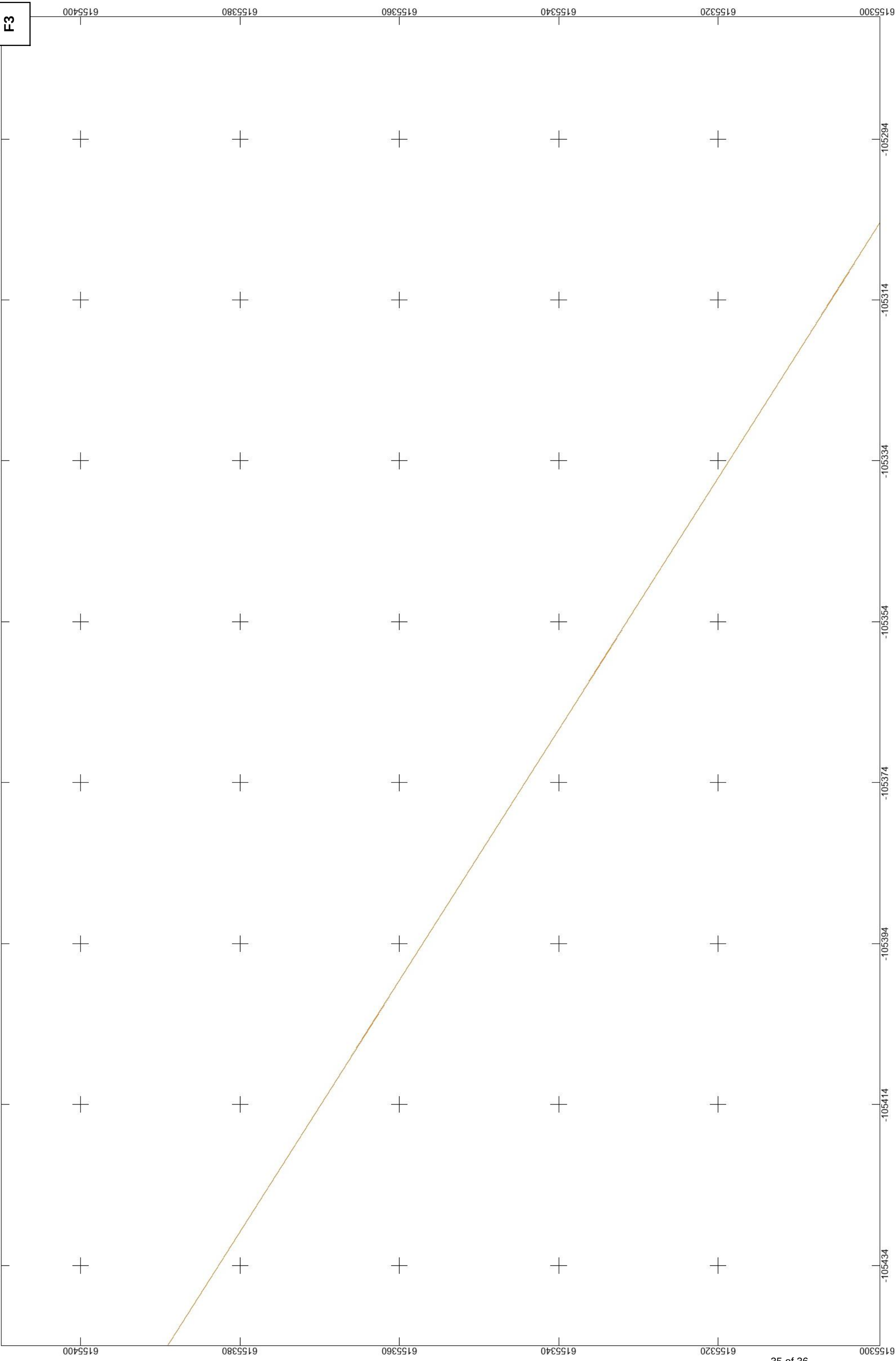
048m

Nom : T.DAVID

Date d'impression : 13/04/2026

Echelle : 1 : 200

Atlas



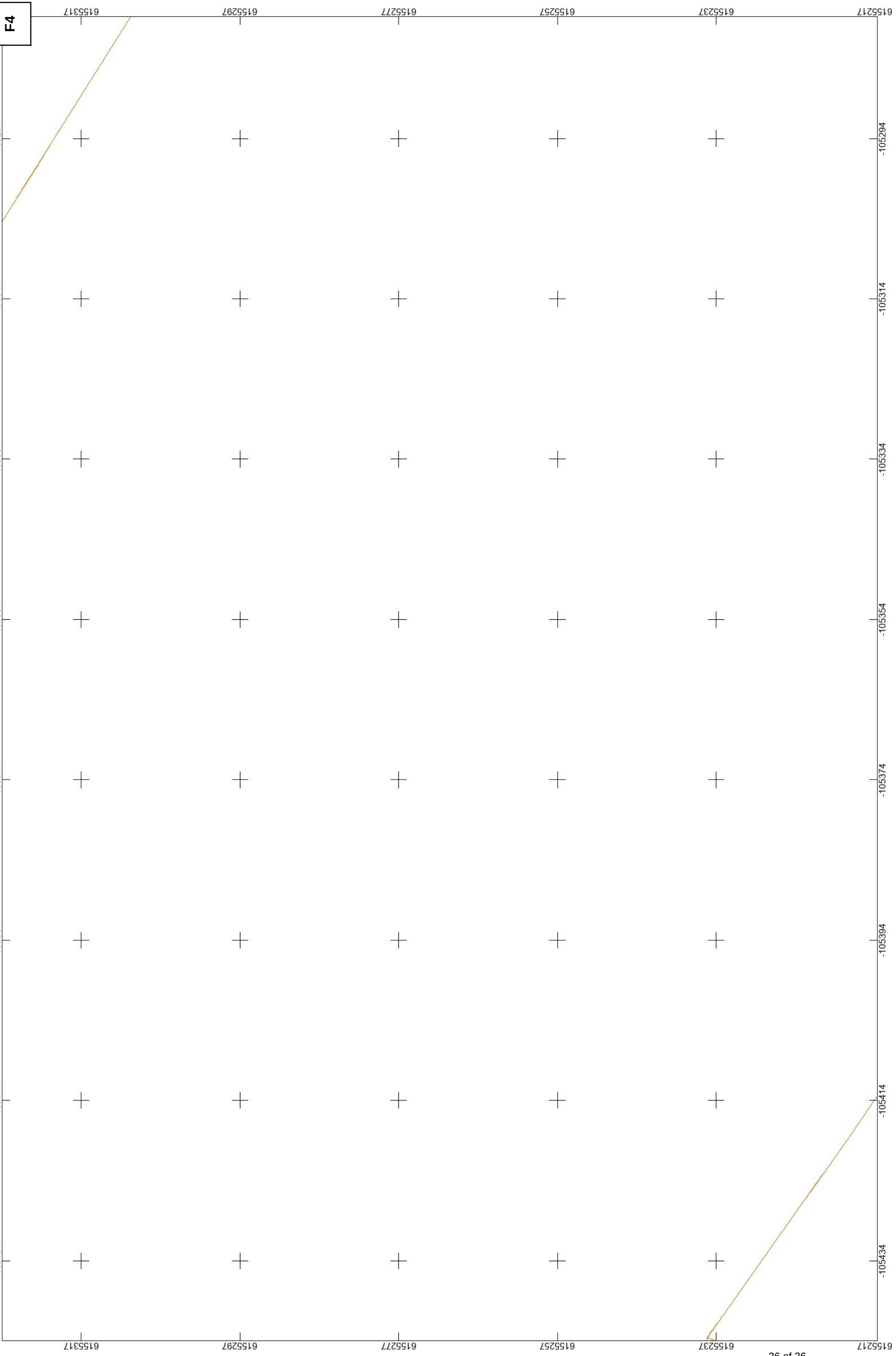
048m

Echelle : 1 : 200

Nom : T.DAVID

Date d'impression : 13/04/2026

Atlas



De: Smartgeo <smartgeo@te53.fr>

A: dreal-pdl-d@demat.sogelink.fr

Objet: Réponse DT-DICT n°2026041300388D6F

Bonjour,

Suite à votre déclaration, nous vous transmettons le récépissé dûment rempli dans le lien ci-dessous.

[lien telechargement Recepisse](#)

Merci de ne pas répondre directement à ce mail généré automatiquement.

Cordialement

Territoire d'énergie Mayenne